



Bulletin Officiel

N°7632 Mercredi 17 juin 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	3
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	9
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	13
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	17

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD « MPBS »	19
--	----

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP LEPTIS CEA	20
----------------	----

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	22
------------------------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	23
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 08/06/2026)

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETTES AU 31 MARS 2026

- SICAV BNA
- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ANNEXE III

ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS (CFE)-TUNISIE < DAAM TAMWEEL >
- SICAV BH CAPITALISATION

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- SOCIETE MAGASIN GENERAL

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الايضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريماً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقا لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛

- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاا متكررة أو غير مساواة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخراا الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحساباا، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصياا كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحساباا التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعياا التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءا الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحساباا إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحساباا أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحساباا مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحساباا في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجباا الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزاماا القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضياا الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD

« MPBS »

Siège Social : Route de Gabes km 1.5 Sfax-Tunisie

La société MPBS porte à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale ordinaire, tenue le 13 juin 2026 a décidé la distribution d'un dividende de 0,240 DT par action soit un montant global de 4 960 526 ,400 DT de dividendes à distribuer au titre de l'exercice 2025.

La date de détachement est fixée pour le 07 juillet 2026 et le paiement sera effectué le 09 juillet 2026.

AVIS DES SOCIÉTÉS

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

**FCP LEPTIS CEA
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 07-2026 du 02 Mars 2026**

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations souscriptions publiques des parts de **FCP Leptis CEA** aura lieu le 19/06/2026.

FCP Leptis CEA présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP Leptis CEA
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement en valeurs mobilières -FCP-
Type	: OPCVM de distribution
Catégorie	: Mixte Dédié exclusivement aux personnes physiques titulaires de Comptes Epargne en Actions « CEA »
Objet	: La constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds
Législation applicable	: - Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application - Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents
Adresse	: Immeuble BTL, Avenue Maître Béji Caïd Essebsi-Centre Urbain Nord -1082 Tunis
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément n° 07-2026 du 02 Mars 2026
Date de constitution	: 03 Juin 2026
Durée de vie	: 99 ans à compter de la date de constitution
Promoteurs	: LEPTIS ASSET MANAGEMENT et l'ARAB TUNISIAN BANK
Gestionnaire	: LEPTIS ASSET MANAGEMENT sis à Immeuble BTL, Avenue Maître Béji Caïd Essebsi-Centre Urbain Nord -1082 Tunis
Dépositaire	: ARAB TUNISIAN BANK sise au 9, rue Hédi Nourira 1001 Tunis

Distributeur : BANQUE TUNISO-LIBYENNE sis à Avenue Maître Béji
Caïd Essebsi-Centre Urbain Nord -1082 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat : Les prix de souscription et de rachat sont exonérés de toute commission.

Pour plus d'informations sur FCP Leptis CEA, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n° 26/1179 du 12 juin 2026 sera mis à la disposition du public sans frais auprès de la société de gestion Leptis Asset Management sis à l'Immeuble BTL, Avenue Maître Béji Caïd Essebsi-Centre Urbain Nord - 1082 Tunis et aux réseaux d'agence de la Banque Tuniso Libyenne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

**United Gulf Financial Services-North Africa
FCPR Theemar Investment Fund**

Fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée en état de liquidation

Agrément de constitution accordé par le CMF sous n° 44-2012 du 13 septembre 2012

Agrément de liquidation accordé par le CMF sous n°06-2023 du 16 février 2023

Adresse : Rue du Lac Biwa — Immeuble Fraj 2^{ème} étage- Les Berges du Lac - 1053 Tunis

En application de la décision du conseil d'administration du 27 mars 2026, United Gulf Financial Services-North Africa informe les porteurs de parts du fonds « FCPR Theemar Investment Fund » qu'elle a mis en paiement, au titre de l'exercice 2024, et à compter du lundi 08 juin 2026, un dividende de 749,114 dinars par part souscrite et libérée.

Le règlement de ce dividende sera effectué auprès des guichets du siège d'United Gulf Financial Services-North Africa sis à la Rue du Lac Biwa — Immeuble Fraj 2^{ème} étage- Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
SICAV OBLIGATAIRES					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	135,183	135,225
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	190,080	190,141
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	155,690	155,737
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	170,823	170,877
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	160,118	160,162
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	168,056	168,112
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	148,415	151,963	152,010
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	63,020	63,040
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	46,365	46,380
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	153,423	157,774	157,825
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	137,848	137,891
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	138,077	138,125
13 TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	115,794	119,535	119,579
14 SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	110,291	110,325
15 AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	111,369	111,405
16 ATTJARI PREMIUM SICAV	ATTJARI GESTION	08/08/25	101,925	104,273	104,294
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE					
17 FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	23,481	24,073	24,080
18 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	167,749	167,798
19 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	158,644	158,661
20 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,206	15,211
21 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	233,480	233,555
22 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	130,308	130,346
23 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	132,985	136,654	136,700
24 FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	19,121	19,127
25 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	117,845	117,886
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE					
26 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,611	2,615
SICAV MIXTES					
27 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	89,870	89,841
28 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	190,937	190,994
29 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	153,896	153,841
30 AMEN ALLIANCES SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	143,370	143,413
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE					
31 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	254,476	254,342
32 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	859,134	858,912
33 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	227,064	281,149	280,810
34 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	156,312	155,647
35 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	211,728	211,379
36 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	259,925	259,250
37 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	239,566	239,102
38 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	45,020	44,898
39 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	127,722	127,760
40 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,605	1,602
41 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,900	1,896
42 FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	138,089	138,006
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE					
43 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 507,448	3 516,247
44 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	466,860	465,086
45 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	5,314	5,381
46 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,418	4,457
47 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	64,511	65,092
48 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,624	1,625
49 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,920	1,917
50 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	2,136	2,131
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	26,219	26,135
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	21,830	21,906
53 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	27,382	27,458
54 FCP VALEURS SERENTIE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	7 535,734	7 562,706
55 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	170,894	171,474
FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE					
56 FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		100,776	100,805
SICAV ACTIONS					
57 UBCEI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	160,842	160,649
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE					
58 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,521	2,546

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
59 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	19/05/26	5,369	115,396	112,544	112,574
60 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/26	5,837	102,688	99,536	99,568
61 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/26	6,920	109,606	106,212	106,247
62 ATTJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	18/05/26	5,173	106,649	104,060	104,087
63 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	15/05/26	6,048	113,422	110,439	110,472
64 PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	19/05/26	6,838	108,706	104,865	104,900
65 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/05/26	6,130	105,118	102,163	102,196
66 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	26/05/26	6,545	110,429	106,819	106,847
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/26	6,893	109,834	105,956	105,992
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/26	5,424	107,493	104,519	104,547
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	104,703	104,736
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/26	6,929	106,787	102,908	102,940
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/26	5,748	110,948	108,061	108,095
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/26	6,506	106,487	102,972	103,007
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	109,196	109,203
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	19/05/26	5,762	110,520	107,404	107,435
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	12/05/26	6,516	105,846	102,096	102,128
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/26	6,475	117,088	113,410	113,443
77 FCP HELION MONDO	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	5,674	109,161	107,010	107,046
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	6,705	113,276	109,623	109,661
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	07/05/26	7,221	109,143	105,879	105,914
80 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	20/05/26	63,971	1 070,423	1 039,561	1 039,918
81 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	20/05/26	612,949	10 822,868	10 578,782	10 582,645
82 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	20/05/26	5,652	107,686	105,665	105,700
83 FCP AFC AMANET	AFC	12/09/23	25/05/26	6,665	118,456	115,114	115,153
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	22/05/26	7,524	109,650	107,086	107,276
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	22/05/26	3,725	103,736	104,597	104,780
SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	19/05/26	1,555	78,965	98,482	99,089
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	19/05/26	6,309	155,675	191,209	191,118
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	26/05/26	0,709	18,242	19,543	19,571
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	452,737	452,923
90 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	02/06/26	357,841	2891,070	3 354,864	3 334,293
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	12/05/26	2,400	69,803	76,742	76,736
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	14/05/26	2,030	55,540	57,177	57,142
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	115,879	115,922
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	25/05/26	0,994	22,169	29,281	29,536
95 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	11/05/26	0,528	22,160	29,054	28,915
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	11/05/26	0,263	18,899	23,121	23,049
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	29/05/26	3,807	110,938	127,357	127,217
98 FCP AL IMITEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	130,398	130,362
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	130,753	130,744
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	118,515	118,383
101 UBCL - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	29/04/26	3,862	124,419	151,009	150,969
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	18,877	18,978
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	151,765	151,490
104 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	127,145	126,857
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	1,867	139,211	158,129	157,264
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	238,003	237,156
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	22/05/26	7,872	192,130	247,463	246,425
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,025	242,027	276,267	276,991
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	7,004	219,120	240,473	239,507
110 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,189	215,171	232,350	233,084
111 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	25/05/26	0,208	37,315	46,725	46,882
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	27/04/26	671,094	13 009,997	15 231,463	15 224,240
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/26	4,351	129,894	166,307	167,229
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7 924,562	8 072,908
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/05/26	0,497	13,365	16,404	16,295
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	22/05/26	11,557	199,905	233,210	234,176
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	18 045,741	18 074,270
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	20/05/26	488,464	13 163,282	16 147,840	16 111,086
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	29/04/26	600,429	11 616,258	13 567,024	13 607,663
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	27/04/26	618,215	12 861,389	15 172,004	15 174,321
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	29/04/26	568,265	11 789,353	13 751,763	13 819,697
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/26	0,435	13,205	18,901	18,727
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	27/04/26	4,989	132,793	156,545	156,538
124 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	29/04/26	5,590	161,038	192,311	192,907
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	15/05/26	4,481	121,171	158,964	159,195
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	4,627	138,852	167,337	167,320
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	24/04/26	58,809	1 357,067	1 685,654	1 688,728

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société « Attijari Assurance », par l'ouverture au public du FCPR INJAZ FUND, du FCPR RESTART FUND, du FCPR AMEN TAAHIL 1, du Compartiment CORRIDOR relevant du FIS IMPACT et par l'ouverture au public du FCP Valeurs Monétaire, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Charguia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903

105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	FCP Valeurs monétaire	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMO	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

SICAV BNA
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTE AU 31 MARS 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRÊTÉS AU 31 MARS 2026

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 26 mars 2024 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 mars 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 22.556.311 dinars et une somme distribuable négative de la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026 de 8.264 dinars.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2026 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV BNA, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Nous n'avons pas relevé des dépassements quant au respect de ces normes prudentielles.

Tunis, le 17 avril 2026

Samir Labidi

BILAN
AU 31 MARS 2026
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
ACTIF				
<hr/>				
Portefeuille-titres	3.1	17 018 120	2 487 397	8 256 947
- Actions et droits rattachés		15 938 802	2 487 397	7 742 876
- Titres OPCVM		1 079 318	-	514 071
Placements monétaires et disponibilités		5 538 191	1 459 966	2 112 874
-Placements monétaires	3.2	2 501 398	-	2 101 485
-Placements à terme		-	1 458 685	-
-Disponibilités		3 036 793	1 281	11 389
Débiteurs divers		-	-	-
<u>TOTAL ACTIF</u>		<u>22 556 311</u>	<u>3 947 363</u>	<u>10 369 821</u>
PASSIF				
<hr/>				
Opérateurs créditeurs	3.3	56 508	12 793	30 139
Autres créditeurs divers	3.4	666 408	31 075	20 437
<u>TOTAL PASSIF</u>		<u>722 916</u>	<u>43 868</u>	<u>50 576</u>
ACTIF NET				
<hr/>				
Capital		21 045 193	3 767 992	9 902 257
Capital en nominal	3.5	12 623 300	2 935 300	6 608 900
-Capital début de période		6 608 900	2 231 400	2 231 400
-Émission en nominal		8 054 400	861 000	6 961 000
-Rachat en nominal		(2 040 000)	(157 100)	(2 583 500)
Sommes non distribuables	3.6	8 421 893	832 692	3 293 357
Sommes distribuables		788 202	135 503	416 988
- Sommes distribuables de la période	3.7	(8 264)	(3 669)	416 977
-Sommes distribuables de l'exercice clos		796 434	139 165	-
-Report à nouveau		32	7	11
<u>ACTIF NET</u>		<u>21 833 395</u>	<u>3 903 495</u>	<u>10 319 245</u>
<u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u>		<u>22 556 311</u>	<u>3 947 363</u>	<u>10 369 821</u>

SICAV BNA
ETAT DE RESULTAT
AU 31 MARS 2026
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Du 01/01/2026 au 31/03/2026	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Revenus du portefeuille-titres	4.1	-	-	191 323
- Dividendes des actions		-	-	191 323
- Revenus des titres OPCVM		-	-	-
Revenus des placements monétaires	4.2	70 674	24 651	98 682
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>70 674</u>	<u>24 651</u>	<u>290 005</u>
Charges de gestion des placements	4.3	(56 508)	(12 793)	(72 525)
<u>Revenus nets des placements</u>		<u>14 166</u>	<u>11 858</u>	<u>217 480</u>
Autres charges d'exploitation	4.4	(17 977)	(14 742)	(61 645)
<u>Résultat d'exploitation</u>	-	<u>(3 811)</u>	<u>(2 884)</u>	<u>155 835</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(4 453)	(785)	261 142
<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>(8 264)</u>	<u>(3 669)</u>	<u>416 977</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 453	785	(261 142)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 529 687	287 055	672 717
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		540	26 512	449 087
Frais de négociation de titres		(23 109)	(387)	(22 569)
<u>Résultat non distribuable</u>		<u>1 507 118</u>	<u>313 180</u>	<u>1 099 235</u>
<u>Résultat net de la période</u>		<u>1 503 307</u>	<u>310 296</u>	<u>1 255 070</u>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31 MARS 2026**

(Montants exprimés en dinars)

	Du 01/01/2026 au 31/03/2026	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	1 503 307	310 296	1 255 070
Résultat d'exploitation	(3 811)	(2 884)	155 835
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 529 687	287 055	672 717
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	540	26 512	449 087
Frais de négociation de titres	(23 109)	(387)	(22 569)
Distribution de dividendes	-	-	(105 791)
Transactions sur le capital	10 010 843	871 667	6 448 434
Souscriptions :	13 473 110	1 075 574	10 140 413
- Capital	8 054 400	861 000	6 961 000
- Régularisation des sommes non distribuables	4 916 429	174 348	2 806 825
- Régularisation des sommes distribuables	502 281	40 226	372 588
Rachats :	(3 462 267)	(203 907)	(3 691 979)
- Capital	(2 040 000)	(157 100)	(2 583 500)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 295 010)	(39 170)	(997 033)
- Régularisation des sommes distribuables	(127 257)	(7 637)	(111 446)
Variation de l'actif net	11 514 150	1 181 963	7 597 713
Actif net			
En début de période	10 319 245	2 721 532	2 721 532
En fin de période	21 833 395	3 903 495	10 319 245
Nombre d'actions			
En début de période	66 089	22 314	22 314
En fin de période	126 233	29 353	66 089
Valeur liquidative			
En début de période	156,141	121,965	121,965
En fin de période	172,961	132,984	156,141
Taux de rendement	10,77%	9,03%	31,91%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 MARS 2026

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 mars 2026, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- Le bilan,
- L'état de résultat,
- L'état de variation de l'actif net, et
- Les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille de titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

5. Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développées dans les paragraphes précédents sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

6. Unité monétaire

Les états financiers de la SICAV BNA sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Code ISIN	Nombre De titres	Prix D'acquisiti on	Valeur au 31/03/2026	% de L'actif net	% du capital De l'émetteur
Actions cotées :			13 223 974	15 938 781	73,01%	
AMEN BANK	TN0003400058	10 000	545 820	602 990	2,76%	0,029%
ARTES	TN0007300015	20 000	235 880	259 240	1,19%	0,052%
ATL	TN0004700100	102 000	546 161	830 688	3,80%	0,314%
ATTIJ BANK	TN0001600154	25 000	1 518 670	1 829 225	8,38%	0,050%
BIAT	TN0001800457	14 825	1 718 656	2 102 170	9,63%	0,036%
BNA	TN0003100609	111 348	1 349 323	1 649 287	7,55%	0,174%
BNA ASSURANCES	TN0007680010	30 000	99 100	98 040	0,45%	0,034%
BT	TN0002200053	70 000	486 679	470 330	2,15%	0,026%
CARTAGECEMEN T	TN0007400013	200 000	369 250	387 800	1,78%	0,058%
CIL	TN0004200853	19 322	597 525	646 572	2,96%	0,276%
CITYCARS	TN0007550015	10 000	189 768	229 310	1,05%	0,056%
DELICE HOLDING	TN0007670011	22 500	229 000	361 958	1,66%	0,020%
LANDOR	TN0007510019	20 000	308 000	311 860	1,43%	0,145%
MAGHREBIA VIE	TNDKJ8O68X14	20 846	133 235	179 088	0,82%	0,083%
MPBS(AA)	TN0007620016	25 000	200 651	202 525	0,93%	0,581%
POULINA	TN0005700018	30 000	565 325	684 540	3,14%	0,017%
SAH	TN0007610017	25 000	310 298	340 875	1,56%	0,030%
SFBT	TN0001100254	70 000	858 087	1 004 220	4,60%	0,026%
SMART	TNQPQXRODTH8	14 620	257 340	289 286	1,32%	0,144%
SOTRAPIL	TN0006660013	20 761	336 754	585 958	2,68%	0,502%
SOTUMAG	TN0006580013	47 422	260 902	472 750	2,17%	0,359%
SPDIT	TN0001400704	20 000	254 000	282 460	1,29%	0,071%
STA	TNNGTFLC2986	10 000	436 947	607 050	2,78%	0,500%
STAR	TN0006060016	12 034	677 076	771 825	3,54%	0,120%
STB	TN0002600955	50 000	202 000	210 750	0,97%	0,032%
TUNISRE	TN0007380017	30 000	404 529	401 100	1,84%	0,150%
UNIMED	TN0007720014	15 000	133 000	126 885	0,58%	0,047%

	Code ISIN	Nombre De titres	Prix D'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de L'actif net	% du capital De l'émetteur
Droits :			3	21	0,00%	
- ABDA381/27	-	4	1	19	0,00%	0,000%
- TRDA1/15	-	3	2	2	0,00%	0,000%
Titres OPCVM :			1 062 234	1 079 318	4,94%	
POS	TN0003100617	9 779	1 062 234	1 079 318	4,94%	
Total en Dinars			14 286 211	17 018 120	77,95%	

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS MONÉTAIRES

Désignation	Code ISIN	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de L'actif
Certificats de dépôts		499 114	499 468	2,21%
Certificat de dépôt BNA au 06/04/26 (Taux T+1% 10 jours)	TN7KIYR34SC2	499 114	499 468	2,21%
Créance sur opération de pension livrée		1 999 989	2 001 930	8,88%
P.L AMEN BANK au 06/04/26 (Taux de 6,99 % 10 jours) 1 000 BTA 9,87% ;Janvier 2032		1 999 989	2 001 930	8,88%
Total en Dinars		2 499 103	2 501 398	11,09%

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
Gestionnaire (BNA Capitaux)	56 215	12 500	29 839
Dépositaire (BNA)	293	293	300
Total en Dinars	56 508	12 793	30 139

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
Jetons de présence	4 115	4 115	121
Commissaire aux comptes	12 242	10 722	9 520
Conseil du Marché Financier (CMF)	1 794	332	955
Autres (*)	648 257	15 906	9 841
Total en Dinars	666 408	31 075	20 437

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
Capital début de période :			
- Montant en nominal	6 608 900	2 231 400	2 231 400
-Nombre de titres	66 089	22 314	22 314
-Nombre d'actionnaires	103	121	121
Souscriptions réalisées :			
-Montant en nominal	8 054 400	861 000	6 961 000
-Nombre de titres	80 544	8 610	69 610
-Nombre D'Actionnaires Entrant	55	3	16
Rachats effectués :			
-Montant en nominal	(2 040 000)	(157 100)	(2 583 500)
-Nombre de titres	(20 400)	(1 571)	(25 835)
-Nombre D'Actionnaires Sortants	(6)	-	(34)
Capital fin de période :			
-Montant en nominal	12 623 300	2 935 300	6 608 900
-Nombre de titres	126 233	29 353	66 089
-Nombre d'actionnaires	152	124	103

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
Sommes non distribuables de la période	5 128 536	448 358	2 909 027
Résultat non distribuable de la période	1 507 118	313 180	1 099 235
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 529 687	287 055	672 717
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	540	26 512	449 087

	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
Frais de négociation de titres	(23 109)	(387)	(22 569)
Régularisation des sommes non distribuables (Souscription)	4 916 429	174 348	2 806 825
Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)	(1 295 010)	(39 170)	(997 033)
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	3 293 357	384 334	384 330
Total en Dinars	8 421 893	832 692	3 293 357

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE

	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
Résultat d'exploitation	(3 811)	(2 884)	155 835
Régularisation lors des souscriptions d'actions	(5 910)	(973)	372 588
Régularisation lors des rachats d'actions	1 457	188	(111 446)
Total en Dinars	(8 264)	(3 669)	416 977

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/01/2026 au 31/03/2026	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Dividendes des actions	-	-	191 323
Revenus des titres OPCVM	-	-	-
Total en Dinars	-	-	191 323

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/01/2026 au 31/03/2026	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Revenus du compte placement à terme BNA	-	24 610	73 121
Revenus du compte bancaire BNA	12 212	41	637
Revenus des certificats de dépôts	38 900	-	12 787
Revenus des prises en pension	19 562	-	12 137
Total en Dinars	70 674	24 651	98 682

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/01/2026 au 31/03/2026	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Rémunération du Gestionnaire	56 215	12 500	71 335
Rémunération du Dépositaire	293	293	1 190
Total en Dinars	56 508	12 793	72 525

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/01/2026 au 31/03/2026	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Primes, indemnités et frais AGO	-	7 027	28 500
Jetons de présence	3 995	3 995	16 200
Redevance CMF	4 015	893	5 095
Honoraires du commissaire aux comptes	2 722	2 722	11 040
Autres (TCL et autres frais)	7 245	105	810
Total en Dinars	17 977	14 742	61 645

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS**Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :**

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.

NOTE 6 : INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la **Société SICAV BNA** présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG de la **Société SICAV BNA** s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire la **BNA Capitaux** et son dépositaire la **Banque Nationale Agricole (BNA)**.

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La BNA Capitaux, en sa qualité de société de gestion, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Banque Nationale Agricole (BNA), en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b. Stratégie ESG

En tant que SICAV, la **Société SICAV BNA** est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers **31/03/2026**, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au **31 mars 2026**, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la **Société SICAV BNA** prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2026

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » au 31 mars 2026 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 mars 2026, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **224 669 574** dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de **3 003 009** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » au 31 Mars 2026, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 32,38% de l'actif au 31 Mars 2026. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ L'emploi en parts et actions d'organismes de placement collectif représente 5,04% des actifs nets au 31 Mars 2026. Cette proportion est supérieure au seuil de 5% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 30 Avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

**ECC MAZARS
Borhen CHEBBI**

BILAN
Arrêté au 31/03/2026
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	129 947 319	120 758 966	132 080 661.966
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		11 290 179	6 890 695	9 416 987
b - Obligations et Valeurs assimilées		118 657 140	113 868 271	122 663 675
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		94 722 255	84 267 980	59 706 137
a - Placements monétaires	3-3	21 968 859	34 752 646	18 970 077
b – Disponibilités	3-5	72 753 396	49 515 334	40 736 060
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0	0
AC 4 - Autres actifs	3-6	0	8 527	41 443
TOTAL ACTIF		224 669 574	205 035 473	191 828 242
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-9	167 528	157 981	181 275
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-10	316 594	274 771	310 439
TOTAL PASSIF		484 122	432 752	491 714
ACTIF NET				
CP 1 -Capital	3-7	210 710 197	190 349 993	182 055 993
CP 2 - Sommes distribuables	3-8	13 475 255	14 252 728	9 280 536
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		10 729 459	11 738 062	1 656
b - Sommes distribuables de la période		2 745 796	2 514 666	9 278 879
ACTIF NET		224 185 452	204 602 721	191 336 529
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		224 669 574	205 035 473	191 828 242

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2026

(Unité : en Dinars Tunisiens)

		Période du	Période du	Période du
	Note	01/01/2026	01/01/2025	01/01/2025
	s	au	au	au
		31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	3-2	2 051 032	1 947 244	8 231 592
a - Dividendes		0	0	79 044
b - Revenus des obligations				
et valeurs assimilées		2 051 032	1 947 244	8 152 548
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3-4	1 259 432	998 549	10 104 931
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 310 464	2 945 793	18 336 523
CH 1 - Charges de gestion des placements	3-11	-459 653	-411 939	-2 629 441
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 850 811	2 533 854	15 707 082
PR 3 - Autres produits		0	0	0
CH 2 - Autres charges	3-12	-79 821	-71 570	-431 689
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 770 990	2 462 284	15 275 393
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-25 193	52 382	-5 996 513
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		2 745 797	2 514 666	9 278 880
PR 4 - Régularisation du résultat <i>d'exploitation</i> (annulation)		25 193	-52 382	5 996 513
* Variation des +/- values potentielles sur titres		125 651	142 085	569 113
* +/- values réalisées sur cession des titres		106 368	0	438 708
* Frais de négociation de titres		0	0	-7
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 003 009	2 604 369	16 283 207

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET			
Période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2026			
(Exprimé en Dinar Tunisien)			
	Période du	Période du	Période du
	01/01/2026	01/01/2025	01/01/2025 au
	au	au	31/12/2025
	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant			
<u>des opérations d'exploitation</u>	3 003 009	2 604 369	16 283 207
a - Résultat d'exploitation	2 770 990	2 462 284	15 275 393
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	125 651	142 085	569 113
c - +/- values réalisées sur cession de titres	106 368	0	438 708
d - Frais de négociation de titres	0	0	-7
AN 2 - Distribution des dividendes	0	0	-19 024 128
AN 3 -Transaction sur le capital	29 845 914	75 853 329	67 932 428
a - Souscriptions	166 274 546	170 241 310	1 078 206 633
* Capital	157 103 579	159 525 081	1 028 280 684
* Régularisation des sommes non distrib.	92 473	51 863	1 553 235
* Régularisations des sommes distrib.	9 078 494	10 664 366	48 372 715
b - Rachats	-136 428 632	-94 387 981	-1 010 274 205
* Capital	-128 680 111	-88 134 238	-965 654 482
* Régularisation des sommes non distrib.	-93 757	-47 515	-1 943 974
- Régularisation des sommes distrib.	-7 654 764	-6 206 228	-42 675 749
VARIATION DE L'ACTIF NET	32 848 923	78 457 698	65 191 507
AN 4 - Actif Net			
a- En début de période	191 336 529	126 145 022	126 145 022
b - En fin de période	224 185 452	204 602 720	191 336 529
AN 5 - Nombre d'actions			
a- En début de période	1 793 865	1 174 687	1 174 687
b - En fin de période	2 073 932	1 880 520	1 793 865
Valeur liquidative	108.097	108.801	106.662
Dividende par action			6.241
AN 6 Taux de Rendement de l'exercice	1.35%	1.32%	5.14%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/03/2026
(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 mai 2000 et a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 08 Septembre 1999.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion d'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est confiée à la société de gestion « **Attijari Gestion** ».

Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est **ATTIJARI BANK**.

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/03/2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 31/03/2026 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 31 Mars 2026 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « **Juillet 2032** » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « **Juillet 2032** » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/03/2026 ne contient pas cette catégorie de BTA.*

c. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4 Traitement des opérations de pension livrée

• **Titres mis en pension** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC1-Portefeuille-titres** ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• **Titres reçus en pension** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC2- Placements monétaires et disponibilités** ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « **PR2- Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à 129 947 319 Dinars contre 120 758 966 Dinars au 31/03/2025, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2026(*)	31/03/2025	31/12/2025
Coût d'acquisition	122 815 030	114 414 130	126 361 185
- Obligations et valeurs assimilées	113 337 296	108 913 550	118 589 276
- Titres OPCVM obligataires	9 477 734	5 500 580	7 771 909
Plus ou moins -valeurs potentielles	2 458 154	1 905 475	2 332 503
-Obligations et valeurs assimilées	645 709	515 360	687 425
- Titres OPCVM obligataires	1 812 445	1 390 115	1 645 078
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	4 674 135	4 439 361	3 386 974
Total	129 947 319	120 758 966	132 080 662

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 2 051 032 Dinars pour la période allant du 01/01/2026 au 31/03/2026 contre un montant de 1 947 244 Dinars pour la même période en 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.2026 au 31.03.2026	Période du 01.01.2025 au 31.03.2025	Période du 01.01.2025 au 31.12.2025
- Revenus des Obligations	451 938	636 371	1 688 467
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	1 599 094	1 310 873	6 464 081
- Revenus des titres OPCVM	0	0	79 044
Total	2 051 032	1 947 244	8 231 592

3-3 Note sur les placements monétaires

Ce poste enregistre un solde de 21 968 859 dinars au 31/03/2026 contre 34 752 646 au 31/03/2025 et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Certificats de dépôts	21 965 406	34 735 685	18 966 760
Intérêts courus sur certificats de dépôts	3 453	16 961	3 317
TOTAL	21 968 859	34 752 646	18 970 077

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 1 259 432 Dinars pour la période allant du 01/01/2026 au 31/03/2026 contre 998 549 Dinars pour la même période en 2025 et se détaillent ainsi :

Libellé	Période du 01.01.26 au 31.03.26	Période du 01.01.25 au 31.03.25	Période du 01.01.25 au 31.12.25
- Intérêts du compte courant	659 414	126 155	850 659
- Intérêts des Certificats de Dépôt	392 740	508 262	7 098 584
-Intérêts des prises en pension	207 278	364 132	2 155 688
Total	1 259 432	998 549	10 104 931

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à 72 753 396 Dinars contre 49 515 334 Dinars au 31/03/2025 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
- Avoirs en banque	74 611 822	71 362 228	1 776 987
- Sommes à l'encaissement	63 762 445	35 587 061	91 743 662
- Sommes à régler	-66 270 379	-57 561 019	-52 962 494
- Intérêts courus/Cpte courant	649 508	127 064	177 905
Total	72 753 396	49 515 334	40 736 060

3-6 Note sur les autres actifs

Le solde de ce poste affiche un solde nul au 31/03/2026 contre 8 527 au 31/03/2025 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
- Retenue à la source sur BTA	0	8 527	41 443
Total	0	8 527	41 443

3-7 Note sur le capital

Capital au 31/12/2025	
- Montant	182 055 993
- Nombre de titres	1 793 865
- Nombre d'actionnaires	771
Souscriptions réalisées	
- Montant	157 196 053
- Nombre de titres	1 548 000
- Nombre d'actionnaires nouveaux	71
Rachats effectués	
- Montant	-128 773 868
- Nombre de titres	1 267 993
- Nombre d'actionnaires sortants	83
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	125 651
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	106 368
- Frais de négociation de titres	0
Capital au 31/03/2026	
- Montant	210 710 197
- Nombre de titres	2 073 932
- Nombre d'actionnaires	759

3- 8 Note sur les sommes distribuables

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Sommes distribuables de l'exercice en cours	2 745 796	2 514 666	9 278 879
Sommes distribuables des exercices antérieurs	10 729 459	11 738 062	1 657
Total	13 475 255	14 252 728	9 280 536

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à 167 528 Dinars contre un solde de 157 981 Dinars au 31/03/2025, détaillé comme suit :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
- Gestionnaire	142 519	134 336	154 302
- Dépositaire	25 009	23 646	26 973
Total	167 528	157 981	181 275

3-10 Note sur les autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 316 594 Dinars au 31/03/2026 contre un solde de 274 771 Dinars au 31/03/2025 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
- Honoraires à payer (CAC)	43 482	9 715	36 085
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	736	736	736
- Dividende à payer exercice 2013	763	763	763
- Dividende à payer exercice 2014	6 631	6 631	6 631
- Dividende à payer exercice 2015	2 892	2 892	2 892
- CMF à payer	20 265	19 119	21 915
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	35 424	31 819	30 246
- TCL à régulariser	11 808	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916	916
- Etat taxes à payer	16 934	13 629	21 704
TOTAL	316 594	274 771	310 439

3- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 459 653 Dinars pour la période allant du 01/01/2026 au 31/03/2026 contre 411 939 Dinars pour la même période en 2025 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.26 au 31.03.26	Période du 01.01.25 au 31.03.25	Période du 01.01.25 au 31.12.25
- Rémunération du gestionnaire	393 988	353 090	2 253 807
- Rémunération du dépositaire	65 665	58 849	375 634
Total	459 653	411 939	2 629 441

3- 12 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 79 821 Dinars pour la période allant du 01/01/2026 au 31/03/2026 contre 71 570 Dinars pour la même période en 2025 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.26 au 31.03.26	Période du 01.01.25 au 31.03.25	Période du 01.01.25 au 31.12.25
-Honoraires (CAC)	16 027	17 260	70 000
- Redevance CMF	55 180	49 453	315 659
-Autres charges/ Services bancaires	413	452	491
- TCL	8201	4 405	45 539
Total	79 821	71 570	431 689

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0 714 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au titre du premier trimestre de l'année 2026 s'élève à 393 988 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0 119 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération d'« Attijari Bank » au titre du premier trimestre de l'année 2026 s'élève à 65 665 Dinars.

Attijari Obligataire SICAV
Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01
paru au JORT N°: 59 du 24/07/01

Annexe I

Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31-03-2026

Désignation Du Titre		Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2026	% Actif
		17 975	18 559	8.26
CODE ISIN	Obligations	000.000	879.483	%
TN6KZZZEJ5N 2	ATL 2021-1	23 000	1 380 000.000	1 403 120.482 0.62%
TN6KZZZEJ5N 2	ATL 2021-1	27 000	1 620 000.000	1 647 141.436 0.73%
TNMA55MMD D46	ATL 2023-1 CAT A	10 000	400 000.000	403 313.973 0.18%
TNWYE1PN6W F5	ATL 2023-2 CAT B	20 000	2 000 000.000	2 079 793.973 0.93%
TNHOASGSR95	ATL 2025-1	20 000	2 000 000.000	2 090 947.946 0.93%
TNMEZPU314U 2	ATTIJARI LEASING 2023-1	15 000	900 000.000	934 404.165 0.42%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASING 2024-1	20 000	1 200 000.000	1 202 509.150 0.54%
TN0002102150	TUNISIE LEASING 2021-1	12 500	250 000.000	268 655.890 0.12%
TNIPE0BZ0LR6 TNATYLQMS1 D3	TUNISIE LEASING 2024-2	10 000	800 000.000	836 085.479 0.37%
TN0003900263	UBCI SUB 2025-2	25 000	2 500 000.000	2 538 312.329 1.13%
TN0003400686 TNA4HARL4U U5	UIB 2011-1 CATEGORIE B AMEN BANK SUB 2021 CAT A	7 500 30 000	225 000.000 1 800 000.000	231 772.931 1 934 535.358 0.86%
TNAGSVAWF5 T2	BH BANK SUBORDONNE 2021-2	40 000	2 400 000.000	2 488 735.735 1.11%
	HL 2023-01	12 500	500 000.000	500 550.636 0.22%
CODE ISIN	BTA & OBLIGATIONS ETAT	95 362	100 097	
		295.540	260.373	44.55%
TN0008000580	BTA 6,3 % OCTOBRE 2026	400	369 880.000 3 347	407 167.927 0.18%
TN0008000747	BTA 7,2% MAI 2027	3 636	665.200	3 786 157.465 1.69%
TN0008000747	BTA 7,2% MAI 2027	500	475 150.000	520 648.716 0.23%
TN0008000747	BTA 7,2% MAI 2027	270	256 581.000	281 150.306 0.13%
TN0008000747	BTA 7,2% MAI 2027	15	14 352.000 1 039	15 619.462 0.01%
TN0008000606	BTA6.7% AVRIL2028	1 100	390.000 4 140	1 144 860.793 0.51%
TN0008000606	BTA6.7% AVRIL2028	4 350	808.500 4 900	4 520 868.424 2.01%
TN0008000606	BTA6.7% AVRIL2028	5 000	900.000 5 633	5 230 124.167 2.33%
TN0008000606	BTA6.7% AVRIL2028	5 728	659.840 5 000	5 996 215.141 2.67%
TN0008000895 TNSUXW7EBU Q0	EMP NAT 2021 T2 CB	50 000	5 000 000.000	5 210 235.617 2.32%
	EMP NAT 2021 T3 CA TV	155	736.250	784.535 0.00%

TN5QHXZ8T34 8	EMP NAT 2021 T3 CB TV	20 000	2 018 000.000	2 066 954.711	0.92%
TN5XXZZ454U 2	EMP NAT 2022 T1 CC TF	539	40 020.750	40 191.516	0.02%
TNJ1M1ZAWY G5	EMP NAT 2022 T2 CA TF	9 585	92 016.000	99 476.682	0.04%
TNLI8MDN3K5 9	EMP NAT 2024 T1 CA TF	3 488	33 136.000 30 000	33 975.322 30 734	0.02%
TN9092FJVKK8	EMP NAT 2024 T4 CB TF	300 000	000.000 38 000	597.260 40 008	13.68%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B	380 000	000.000	232.329	17.81%
CODE ISIN	TITRES OPCVM		9 477 733.714	11 290 178.573	5.03 %
TNR7VU6134G 3	AFC AMANETT SICAV	31 409	3 376 656.849	3 455 743.816	1.54%
TNZ6GJEZYKP 3	FCP GAT OBLIGATAIRE	993	1 100 844.765	1 082 498.097	0.48%
TNF4K5BAEM O1	FIDELITY SICAV PLUS	34 565	4 000 186.660	5 737 375.220	2.55%
TNGUV3GCXU 41	MCP SAFE FUND	6 112	1 000 045.440	1 014 561.440	0.45%
CODE ISIN	Certificat de dépôts		21 965 405.909	21 968 859.197	9.78 %
TNPA9ABDXV S6	CD31/03/26_10J_22MD	1	21 965 405.909	21 968 859.197	9.78%
Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme			144 780 435.163	151 916 177.626	67.62%

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »
Siège social : 30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.

La société DAAM Tamweel publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 juin 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Borhen CHEBBI et Mr Nouredine Hajji.

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2025
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la CCP et des banques	1	18 357 671	7 237 223
a- Caisse		393 164	271 018
b- Avoirs auprès de la CCP et des banques		17 964 507	6 966 205
AC 2 - Créances sur la clientèle	2	278 995 653	197 081 215
b - Autres concours à la clientèle		284 481 287	202 169 613
<i>Moins : provisions et agios réservés</i>		(5 485 634)	(5 088 398)
AC 3 – Placements	3	28 745 792	10 900 372
a- Titres de placement à court terme et autres placements à court terme		28 745 792	10 900 372
AC 4 - Valeurs immobilisées	4	7 820 444	7 868 693
a - Immobilisations incorporelles		6 038 011	5 976 786
b - Immobilisations corporelles		9 194 152	7 826 003
<i>Moins : amortissements/provisions</i>		(7 411 719)	(5 934 096)
AC 5 - Autres actifs	5	5 209 556	3 280 555
a - Comptes d'attente et de régularisation		5 381 401	3 279 217
b – Autres		22 067	22 165
<i>Moins : provisions/résorptions</i>		(193 912)	(20 827)
TOTAL ACTIF		339 129 116	226 368 058
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Concours bancaires	6	547	11 967
PA 3 - Emprunts et ressources spéciales	7	281 094 673	181 973 825
a - Emprunts matérialisés		275 426 676	168 935 553
b - Autres fonds empruntés		5 667 997	13 038 272
PA 4 - Autres passifs	8	14 054 351	14 456 273
a - Provisions pour passifs et charges		3 800 769	2 810 141
b - Comptes d'attente et de régularisation		6 538 185	4 355 808
c – Autres		3 715 396	7 290 324
TOTAL PASSIF		295 149 571	196 442 065
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
CP 1 - Capital	9	19 825 000	19 825 000
a - Capital souscrit		19 825 000	19 825 000
CP 2 - Réserves		3 414 304	3 149 064
a - Primes liées au capital		2 850 100	2 850 100
b - Réserves légales		513 135	182 764
e - Autres réserves		51 069	116 200
CP 4 - Autres capitaux propres		257 307	344 506
a - Subventions		257 307	344 506
CP 5 - Résultats reportés		6 277 053	2 614 069
CP 6 - Résultat de l'exercice		14 205 881	3 993 354
TOTAL CAPITAUX PROPRES		43 979 545	29 925 993
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		339 129 116	226 368 058

ETAT DE RÉSULTAT
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION DE MICROFINANCE			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	10	68 687 071	44 446 939
PR 2 - Commissions (en produits)	11	7 488 397	5 836 046
PR 3 - Gains sur portefeuille-titres de placement à CT	12	1 361 991	685 091
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION DE MICROFINANCE		77 537 459	50 968 076
CHARGES D'EXPLOITATION DE MICROFINANCE			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	13	(23 528 139)	(15 178 039)
CH 2 - Commissions encourues	14	(613 788)	(795 616)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION DE MICROFINANCE		(24 141 927)	(15 973 655)
PRODUIT NET DES ACTIVITÉS DE MICROFINANCE		53 395 532	34 994 421
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION			
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passif	15	(3 418 541)	(2 571 296)
PR 7 - Autres produits d'exploitation	16	87 199	404 010
CH 6 - Frais de personnel	17	(22 187 670)	(17 836 193)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	18	(7 035 114)	(5 949 764)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	19	(1 888 108)	(1 717 321)
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 953 298	7 323 855
PR 8 \ CH 9 - Solde en gain/ Perte provenant des éléments ordinaires	20	598 505	(1 362 109)
CH 11 - Impôt sur les bénéfices		(5 345 922)	(1 968 393)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		14 205 881	3 993 354
PR 9 \ CH 10 - Solde en gain/ Perte provenant des éléments extraordinaires			
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE OU EXCÉDENT (DÉFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES		14 205 881	3 993 354
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
Résultat net ou excédent (déficit) des produits sur les charges après modifications comptables		14 205 881	3 993 354

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice 2025	Exercice 2024
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation encaissés (hors revenus du portefeuille titre LT)	21	75 107 341	49 728 073
Charges d'exploitation décaissées	22	(9 718 937)	(6 120 507)
Microcrédits / Remboursement des Microcrédits accordés à la clientèle	23	(84 004 287)	(64 549 517)
Encaissements / Décaissements provenant des placements à court terme affectés aux activités d'exploitation	24	(16 920 111)	4 493 041
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	25	(21 808 134)	(17 653 433)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		743 298	(742 516)
Impôt sur les bénéfices		(2 991 567)	(633 353)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		(59 592 398)	(35 478 212)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Acquisitions / Cessions sur immobilisations		(1 214 288)	(2 413 029)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(1 214 288)	(2 413 029)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		172 624 354	104 357 915
Remboursement d'emprunts	26	(100 592 298)	(58 393 230)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		72 032 056	45 694 685
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		11 225 370	8 073 444
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		7 225 256	(848 187)
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN D'EXERCICE		18 450 626	7 225 256

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE.

Le Centre Financier aux Entrepreneurs - Tunisie S.A. « CFE » est une société anonyme constituée le 9 janvier 2015 et régie par les dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de micro finance, tel que modifié par la loi no 2014-46 du 24 juillet 2014 ainsi que le code des sociétés commerciales et des textes de droit commun en vigueur en Tunisie. Elle a pour objet exclusif :

- L'octroi de microcrédits ;
- L'exécution de toutes opérations liées à l'octroi de microcrédits, incluant l'encadrement des initiatives de la clientèle, la formation et l'accompagnement de la clientèle.

Elle a été autorisée à exercer son activité suite à l'accord du ministre des Finances le 21 avril 2015.

Le siège social est sis au 30, rue Socrate- Zone d'Activité Keïreddine LAC 3, Tunisie.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société « CFE Tunisie » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996 portant approbation des normes comptables.

Les états financiers ont été présentés conformément à la norme comptable relative à la présentation des états financiers des institutions de microfinance, tout en privilégiant un ordre de liquidité décroissant.

La norme a été adoptée par le Conseil National de la comptabilité en date du 26 décembre 2017 et applicable à partir du 1^{er} janvier 2018. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courant ou à la fin de l'exercice ne comportent pas de dérogations significatives par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Le système comptable tunisien préconise que les états financiers soient établis en conformité aux hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse sous-jacente de la continuité d'exploitation
- Hypothèse sous-jacente de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût Historique
- Convention de Réalisation du Revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de la Permanence des Méthodes
- Convention de l'information Complète
- Convention de Prudence
- Convention de l'Importance Relative
- Convention de la prééminence du fond sur la forme

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLICABLES

3.1 LES REGLES DE PRISE EN COMPTE DES MICROCREDITS :

A la date d'entrée au bilan :

Les crédits sont constatés au bilan à la date de leurs débloquages aux bénéficiaires pour le montant effectivement mis à leur disposition. Les crédits octroyés et non encore débloqués sont présentés au niveau de la note hors bilan.

Lorsque des crédits sont accordés avec des garanties sous forme de gage ou de caution personnelle, ces dernières sont constatées en hors bilan parmi les garanties reçues.

A la date de clôture de l'exercice :

Les crédits accordés doivent faire l'objet d'une évaluation à la date de clôture de l'exercice, pour déterminer s'il existe un risque de non-remboursement et constituer, le cas échéant, des provisions pour couvrir ce risque.

A la date de sortie du bilan :

Les crédits sont sortis du bilan :

- À la date de remboursement ;
- Lorsqu'il a été établi que le bénéficiaire est incapable de payer le montant restant dû de son crédit.

Lorsque l'incapacité d'un bénéficiaire de payer le montant restant dû de son crédit a été établie ou est quasi-certaine, la créance correspondante peut être radiée et le montant non provisionné passé en perte dans la limite du risque maximal supporté par la société. Seules les garanties admises par la réglementation en vigueur régissant les IMF sont prises en considération pour la détermination du montant de cette perte. Les créances qui n'ont pas fait l'objet de recouvrement dans les deux mois suivants leur classement en classe 5 doivent être passées en pertes et radiées du bilan.

3.2 LES REGLES D'ÉVALUATION DES MICROCREDITS :

Ces créances comprennent le montant des microcrédits en principal non échus ainsi que le montant des microcrédits en principal échus et impayés et les intérêts courus non échus diminués des provisions pour créances douteuses.

Les créances sur la clientèle sont réparties en deux classes :

- Les créances saines : des créances dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais paraissent assurés, et qui ne souffrent d'aucun retard de paiement de principal ou d'intérêt. Les créances saines sont classées dans une classe dite "Classe 0" où le taux de provisionnement est égal à 0%.
- Les créances douteuses : des créances dont au moins un paiement de principal ou d'intérêt est en retard d'un jour ou plus.

L'adéquation des provisions pour créances douteuses dépend de la classe de risque dans laquelle une créance est logée. Les créances sont logées dans des classes de risque selon le critère quantitatif de l'antériorité des impayés. Les classes de risque ainsi que les taux minimums de provisionnement correspondant se présentent comme suit :

Classe 1 :	10% pour les créances avec des retards de 1 à 30 jours ;
Classe 2 :	25% pour les créances avec des retards de 31 à 60 jours ;
Classe 3 :	50% pour les créances avec des retards de 61 à 90 jours ;
Classe 4 :	75% pour les créances avec des retards de 91 à 120 jours ;
Classe 5 :	100% pour les créances avec des retards au-delà de 120 jours.

La pertinence de la provision pour créances douteuses est évaluée régulièrement par la direction. Chaque mois, la direction fait une dotation aux provisions afin de maintenir à un niveau adéquat le provisionnement pour créances douteuses.

Pour les créances rééchelonnées et/ou réaménagées, le taux de provision est celui correspondant à la classe de risque précédent le rééchelonnement et/ou le réaménagement et ne peut être inférieur à 25%.

- Règles de provisionnement des crédits rééchelonnés ou consolidés :

Quant aux créances consolidées, le taux de provision est le taux correspondant à la classe de risque précédent la consolidation, sans que ce taux ne puisse être inférieur à :

- 50% lors d'une première opération de consolidation
- 100% en cas de nouvel impayé ou d'un nouveau rééchelonnement, réaménagement ou consolidation.

- Règles de déclassement des crédits rééchelonnés ou consolidés :

Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de rééchelonnement, de réaménagement ou de consolidation n'intervient qu'après le paiement au moins de deux échéances successives. Le déclassement doit être fait d'une manière progressive par classe et ne peut être total. La créance ne peut être considérée comme étant saine qu'après le paiement de quatre échéances successives.

3.3 LES REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS

Les revenus liés aux crédits sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt simple sur le solde restant dû des prêts. Ils sont comptabilisés d'une manière proportionnelle sur la durée des prêts. En cas d'impayés, aucun intérêt n'est comptabilisé à partir du premier jour de retard et les intérêts déjà comptabilisés et non payés doivent être déduits des résultats et comptabilisés en agios réservés sauf pour les intérêts effectivement encaissés en dehors de tout concours supplémentaire de l'IMF. Les commissions sur opérations de crédit sont prises en compte lors de la concrétisation de l'opération de crédit, soit au moment du décaissement du montant octroyé. Le montant de la commission ainsi retenu, est comptabilisé parmi les revenus de la société lors du déboursement de crédit

3.4 LES REGLES DE COMPTABILISATION DES PLACEMENTS A COURT TERME :

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

À la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme.

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux d'intérêt correspondant.

3.5 VALEURS IMMOBILISEES :

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire. Les taux retenus sont les suivants :

Désignation	Durée de vie effective		Méthode de dépréciation
	En Années	En mois	
Immeubles	20	240	Linéaire
Meubles	5	60	Linéaire
Matériels informatiques	3	36	Linéaire
Système d'information	7	84	Linéaire
Logiciels	3	36	Linéaire
Matériels de bureau	5	60	Linéaire
Véhicules	5	60	Linéaire
Améliorations locatives	6,67	80	Linéaire
Générateurs	20	240	Linéaire

3.6 LES REGLES DE COMPTABILISATION DES EMPRUNTS :

Le principal des emprunts contracté est comptabilisé en tant que passif au bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts courus sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont comptabilisées en charge de l'exercice. Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage et réévalués à a date de clôture selon le taux de change correspondant.

3.7 LES REGLES DE DE PRISE EN COMPTE DES GAINS ET DES PERTES DE CHANGE ET DE LA COUVERTURE CONTRE LE RISQUE DE CHANGE :

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en dinars tunisiens (DT) en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les différences de change résultant du règlement des dettes ou créances en devises sont enregistrées en résultat de l'exercice.

Par ailleurs, à la clôture de l'exercice, les soldes des dettes et créances en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion issus de cette réévaluation sont comptabilisés en charges ou produits financiers de l'exercice.

Afin de se protéger contre le risque de change, a défini une politique détaillée visant à atténuer les expositions liées aux opérations de trésorerie en devise étrangère. Etant donné que ce risque provient essentiellement des financements libellés en devises étrangères, CFE le contrôle au moyen d'ententes de couverture « back-to-back ». Les risques de change résiduels non significatifs sont maîtrisés au moyen de mécanismes de ratios de couverture et de limite de l'éventail de risque.

Le mécanisme de « back-to-back » consiste à placer (Actif) le crédit étranger (Passif) chez un intermédiaire agréé et de recevoir en contrepartie un crédit en devise locale avec un effet de levier. Les échéances des actifs et des passifs en devises étrangères créées lors d'une opération de couverture « back-to-back » sont appariées. Cela garantit que toute dette créée en devise étrangère est remboursée à partir de l'actif apparié dans la même devise éliminant ainsi tout risque de change résiduel.

Les états financiers du « CFE » sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture soit :

Désignation	31/12/2025
Dinar tunisien / Dollar US	2,9009
Dinar tunisien / Dollar CAN	2,1261
Dinar tunisien / Euro	3.3744

3.8 REGIME FISCAL :

« CFE Tunisie » exerce son activité sous le régime du droit commun.

Les activités de microfinances sont exonérées de la TVA conformément au « Tableau A » du code de la TVA.

4 NOTE SUR L'EXPOSITION AUX RISQUES :

4.1 RISQUE DE CREDIT :

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une partie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

La gestion de ce risque est assurée à divers niveaux :

- La politique de décision de crédit est au cœur de l'activité de la Société. Toutes les décisions de crédit sont centralisées au comité de crédit selon un processus bien défini basé sur l'analyse du risque, la solidité des garanties et la capacité de remboursement du client.
- Un suivi du portefeuille de crédit à risque (PAR) : la gestion du PAR se fait d'une manière quotidienne. Les limites acceptables de PAR 1 jour et PAR 30 jours sont respectivement de 15 % et de 5 %.
- Des limites en termes de concentration du portefeuille de crédits par emprunteur et par secteur d'activité sont implémentées de sorte à assurer une dispersion du risque.

4.2 RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT :

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si la Société n'est pas en mesure de disposer de liquidités ou de mobiliser du financement en temps opportun et à des prix raisonnables lui permettant d'honorer ses engagements financiers.

La Société contrôle et gère le risque de liquidité et de financement en préparant des prévisions de trésorerie à cycle continu et en mettant en place des plans d'action à court et moyen terme pour garantir la disponibilité d'actifs liquides ou d'arrangements de financements. En effet, la liquidité est mesurée, surveillée et gérée sur une base bimensuelle, mensuelle, semestrielle et annuelle à l'aide d'outils de monitoring permettant d'effectuer des estimations détaillées sur les éléments suivants :

- Décaissements et remboursements des crédits ;
- Revenus et charges financières
- Dépenses d'exploitation et acquisition d'immobilisations
- Augmentation de capital, encaissement de nouvelles subventions, déblocage de nouveaux financements
- Marge de sécurité discrétionnaire.

Par ailleurs, un suivi des ratios de liquidité et de l'adéquation des actifs et des passifs en termes de maturité est fait sur une base mensuelle.

4.3 RISQUE DE CHANGE :

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le CFE a une exposition limitée au risque de change puisque les revenus et les dépenses sont libellées en dinars exception faite des frais d'assistance technique, des licences du système d'information et frais liés aux travaux d'implémentation de la nouvelle solution informatique. Ces positions de change n'engendrent pas un risque majeur vu que leur règlement se fait normalement à courte échéance et que le DT n'est pas extrêmement volatile.

a. RISQUE DE TAUX D'INTERET :

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque de taux d'intérêt s'applique principalement lorsque le coût des fonds augmente plus rapidement qu'il est possible pour la Société d'ajuster le taux d'intérêt de ses crédits. Ce risque est

mitigé par le fait que la maturité des crédits est courte, et qu'il est possible de revoir la politique des taux de sortie au cas où les coûts des financements venaient à augmenter par le fait de l'augmentation des taux de marché.

La stratégie de la société pour réduire le risque de taux d'intérêt est de s'appuyer sur des partenariats stratégiques à long terme qui contribuent au financement de la société sous forme d'Equity et de dette. Le maintien d'une base de fonds propre élevée permet de réduire les variations du coût des fonds.

b. RISQUE OPERATIONNEL :

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus de contrôle interne, des personnes, des systèmes d'information, du non-respect de la réglementation, etc. Le risque opérationnel est aussi lié à des facteurs externes à la Société tels que les facteurs climatiques, les attaques terroristes, les crises politiques ou sociales, la détérioration des indicateurs macroéconomiques, etc.

Un certain nombre de mesures et de stratégies sont implémentées afin de minimiser les risques opérationnels. A titre indicatif, nous citons les éléments suivants :

- Séparation claire des responsabilités, incluant la nécessité d'obtenir des autorisations indépendantes pour les transactions ;
- Exigence de réconciliation et suivis des transactions ;
- Conformité aux exigences réglementaires et légales ;
- Mesures de contrôles et procédures documentés.

5 INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES ET OPPORTUNITES LIES A LA DURABILITE

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, CFE Tunisie présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

5.1. Mode de gouvernance

5.1.1 Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration exerce une supervision globale des risques auxquels la société est exposée, y compris les risques environnementaux, sociaux et climatiques dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives. À ce titre, il :

- Suit les évolutions réglementaires et les actions de mise en conformité ;
- Approuve les orientations stratégiques et les ressources nécessaires (organisation, compétences, systèmes d'information).

Dans le contexte de la microfinance, la supervision ESG couvre également, de manière progressive, les enjeux liés à la :

- Protection de la clientèle (pratiques commerciales, transparence, traitement des réclamations...);
- Prévention du surendettement lié notamment au cumul de crédits, à la volatilité des revenus et à l'inadéquation des conditions du prêt avec la capacité de remboursement du client ;
- Conduite responsable des activités de recouvrement fondée sur la prévention et le dialogue (relances adaptées, recherche de solutions amiables, et lorsque nécessaire, des mesures de réaménagement tenant compte de la situation du client dans une logique de limitation du préjudice et de maîtrise du risque).

Ces enjeux sont pris en compte dès lors qu'ils sont susceptibles d'entraîner des risques financiers, opérationnels et de réputation.

5.1.2. Rôle de la Direction Générale

La Direction Générale a engagé la mise en œuvre des orientations validées par le Conseil d'Administration et en assure un déploiement progressif et itératif. À ce titre, elle :

- Intègre progressivement les considérations ESG dans les processus d'octroi, de suivi et de recouvrement ;
- Formalise et met à jour des politiques et procédures dédiées.
- Renforce les dispositifs de protection de la clientèle (information précontractuelle, gestion des réclamations, pratiques de recouvrement, prévention du surendettement) dans une logique de maîtrise des risques

5.1.2. Rôle des fonctions de contrôle

Le dispositif de gouvernance mobilise les fonctions Gestion des risques, Conformité et Audit interne. Il élargira progressivement leur périmètre d'intervention :

- **Gestion des risques** : intégrera les facteurs ESG dans la cartographie des risques, renforcera progressivement les contrôles de second niveau et consolide les indicateurs de suivi (notamment qualité du portefeuille, concentration sectorielle, sensibilité climatique, risque de surendettement).
- **Conformité** : assure la veille réglementaire, émet des recommandations de mise en conformité et suit l'exécution des plans d'actions (incluant, le cas échéant, la protection de la clientèle, la prévention de la fraude et la sécurité des données).
- **Audit interne** : réalise des évaluations indépendantes périodiques de l'efficacité du dispositif et formule des recommandations d'amélioration continue.

5.2. Stratégie ESG

En tant qu'institution de microfinance, le CFE Tunisie est principalement exposée aux facteurs ESG de manière indirecte, via :

- **Le profil et les activités économiques de la clientèle** (micro-entrepreneurs, TPE, activité informelle, agriculture, services, commerce...);
- **La vulnérabilité socio-économique** d'une partie des emprunteurs (revenus volatils, exposition aux chocs de prix, à la saisonnalité et à l'emploi) ;
- **La localisation géographique des clients**, pouvant accroître l'exposition aux aléas physiques (inondations, vagues de chaleur, sécheresse, événements extrêmes) et affecter leur capacité de remboursement ;
- **Les pratiques de recouvrement**, susceptibles d'engendrer des risques sociaux, juridiques et de réputation en cas de défaillance des contrôles ;

La société a engagé une démarche progressive visant à :

- Intégrer des considérations ESG dans les processus d'octroi et de suivi (analyse qualitative, secteurs sensibles, signaux de vulnérabilité) ;
- Renforcer la finance responsable (prévention du surendettement, transparence, traitement des réclamations, recouvrement proportionné) ;
- Renforcer la qualité du reporting extra-financier en y intégrant les considérations ESG.

5.3. Gestion des risques et opportunités ESG

5.3.1 Gestion des risques

Les événements climatiques (inondations, vagues de chaleur, sécheresse, intempéries) peuvent affecter l'activité économique des emprunteurs (notamment en zones agricoles ou dépendantes de la saisonnalité), et par conséquent leur capacité de remboursement, avec un impact potentiel sur la qualité du portefeuille, le coût du risque et les besoins de provisionnement.

Parallèlement, les changements du cadre réglementaire, les innovations et l'orientation de la demande peuvent affecter certains secteurs financés (coûts, marges, demande), et se traduire par une dégradation de la solvabilité de certaines contreparties.

Sur le volet social, les risques liés à la protection de la clientèle (transparence des conditions, prévention du surendettement, traitement équitable, gestion des réclamations, pratiques de

recouvrement) peuvent générer des impacts financiers et de réputation, en particulier en cas d'incidents significatifs ou de non-conformité.

Au regard de ce qui précède, les risques ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité.

5.3.2 Opportunités

À la date d'arrêté des Etats Financiers, la société n'a pas identifié d'opportunités liés à la durabilité susceptibles d'affecter de manière significative sa stratégie ou sa trajectoire financière. L'intégration de ces enjeux est menée de façon progressive, en cohérence avec l'évolution des pratiques de marché et du cadre réglementaire applicable.

5.4. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information, la Société ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la société prévoit de définir progressivement des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

6 NOTES EXPLICATIVES

6.1 NOTES EXPLICATIVES DU BILAN

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la CCP et des banques

La rubrique caisse et avoirs auprès de la CCP et des banques totalise un montant de 18 357 671 DT au 31 décembre 2025 contre 7 237 223 DT au 31 décembre 2024. La rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Coffre-fort et caisse	393 164	271 018
Avoirs auprès de la CCP et des banques	17 918 931	6 646 523
Chèques à encaisser	139 079	319 682
Provision sur chèques à encaisser	(93 503)	-
TOTAL	18 357 671	7 237 223

Note 2 : Créances sur la clientèle

La rubrique Créances sur la clientèle totalise un montant de 278 995 653 DT au 31 décembre 2025 contre 197 081 215 DT au 31 décembre 2024. La rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Encours sains des microcrédits	269 947 938	190 050 016
Encours douteux des microcrédits	8 214 037	7 075 008
Intérêts à recevoir	5 073 537	3 835 440
Intérêts impayés	595 445	455 509
Autres créances à la clientèle (frais de recouvrement)	650 330	753 640
Autres créances à la clientèle (coût de report)	-	-
TOTAL CRÉANCES A LA CLIENTELE	284 481 287	202 169 613
Provisions sur créances douteuses	(4 132 938)	(3 669 367)
Agios réservés	(706 649)	(536 679)
Provisions sur autres créances à la clientèle (frais de recouvrement)	(646 048)	(742 619)
Provisions sur autres créances à la clientèle (intérêts sur crédits restructurés+ décote intérêts actuariels)	-	(139 733)
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	(5 485 634)	(5 088 398)
TOTAL	278 995 653	197 081 215

Répartition de l'encours par classes de risques

Libellés	31/12/2025			31/12/2024		
	Encours	Provision	Net	Encours	Provision	Net
PAR 0	269 947 938	128 175	269 819 763	190 050 016	75 132	189 974 884
Créances saines	269 947 938	128 175	269 819 763	190 050 016	75 132	189 974 884
PAR 1-30	3 559 918	361 393	3 198 525	2 986 613	298 886	2 687 727
PAR 31-60	708 337	191 625	516 712	560 217	142 065	418 152
PAR 61-90	711 627	355 814	355 813	520 277	279 142	241 135
PAR 91-120	552 891	414 668	138 223	562 282	428 523	133 758
PAR 121-180	667 879	667 879	-	663 114	663 114	-
PAR 181-365	2 013 385	2 013 385	-	1 701 395	1701 395	-
PAR à plus d'un an	-	-	-	81 109	81 109	-
Créances douteuses	8 214 037	4 004 764	4 209 273	7 075 008	3 594 235	3 480 773
Total	278 161 975	4 132 938	274 029 036	197 125 024	3 669 367	193 455 657

Répartition sectorielle des micro-crédits

La répartition sectorielle des microcrédits se détaille comme suit :

Secteur d'activité	31/12/2025	31/12/2024
Agriculture	729 400	698 740
Elevage	28 576 870	13 053 115
Pêche	2 758 716	2 070 883
Commerce	84 986 865	57 313 695
Services	142 788 997	110 548 886
Production	18 321 127	13 439 705
TOTAL	278 161 975	197 125 024

Nombre de microcrédits débloqués par catégorie

Le nombre de microcrédits débloqués par catégorie de microcrédits se détaille comme suit :

Type de microcrédits	31/12/2025	31/12/2024
Crédit Investissement	2 957	1 246
Crédit financement fonds de roulement	14 786	13 517
Total	17 743	14 763

Ventilation des créances sur la clientèle sur la durée résiduelle

La ventilation des créances sur la durée résiduelle se détaille comme suit :

Echéance	31/12/2025	31/12/2024
Jusqu'à 3 mois	43 349 459	32 815 076
De 3 mois à 1 ans	117 952 460	86 520 550
Plus d'un an	116 860 056	77 789 398
TOTAL	278 161 975	197 125 024

Mouvements des créances douteuses sur la clientèle

Les mouvements des créances douteuses sur la clientèle se présente comme suit :

Classe de risque	Encours au 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Encours au 31/12/25
PAR 0	190 050 016	79 897 922	-	269 947 938
PAR 1-30	2 986 613	573 305	-	3 559 918
PAR 31-60	560 217	148 120	-	708 337
PAR 61-90	520 277	191 350	-	711 627
PAR 91-120	562 282	-	9 391	552 891
PAR 121-180	663 114	4 765	-	667 879
PAR 181-365	1 701 395	311 990	-	2 013 385
PAR Sup 1 an	81 109	-	81 109	-
TOTAL	197 125 024	81 127 451	90 500	278 161 975

Mouvements des provisions sur les créances douteuses

Les mouvements des provisions pour créances douteuses sur la clientèle se détaillent comme suit :

Classe de risque	Provisions au 31/12/24	Augmentation	Diminution	Provisions au 31/12/25
PAR 0	75 132	53 043	-	128 175
PAR 1-30	298 886	62 507	-	361 393
PAR 31-60	142 065	49 560	-	191 625
PAR 61-90	279 142	76 672	-	355 814
PAR 91-120	428 523	-	13 855	414 668
PAR 121-180	663 114	4 765	-	667 879
PAR 181-365	1 701 395	311 990	-	2 013 385
PAR Sup 1 an	81 109	-	81 109	-
TOTAL	3 669 367	558 536	94 964	4 132 938

Détail de l'encours à la clientèle par nature

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Encours ordinaires	277 098 318	196 716 911
Encours sains	269 161 282	189 718 829
Encours douteux	7 937 036	6 998 082
- Encours non échus	5 972 870	4 600 106
- Encours impayés	1 964 166	2 397 976
Encours restructurés	1 063 656	408 113
Encours sains	786 656	331 187
Encours douteux	277 000	76 926
- Encours non échus	235 483	37 150
- Encours impayés	41 517	39 776
Total encours des crédits	278 161 974	197 125 024
Intérêts à recevoir	5 073 537	3 835 440
Intérêts impayés	595 445	455 509
Autres créances à la clientèle (frais de recouvrement)	650 330	753 640
Créances passées en pertes	3 184 059	2 082 906
- Radiation des prêts	3 184 059	1 988 781
- Autres créances passées en pertes		94 125

Note sur le portefeuille à risque

Le portefeuille à risque en pourcentage par rapport au portefeuille total se détaille comme suit :

Type de micro-crédit	31/12/2025		31/12/2024	
PAR 0	269 947 938	97,05%	190 050 016	96,41%
PAR 1-30	3 559 918	1,28%	2 986 613	1,52%
PAR 31-60	708 337	0,25%	560 217	0,28%
PAR 61-90	711 627	0,26%	520 277	0,26%
PAR 91-120	552 891	0,20%	562 282	0,29%
PAR 121-180	667 879	0,24%	663 114	0,34%
PAR 181-365	2 013 385	0,72%	1 701 395	0,86%
PAR Sup 1 an	-		81 109	0,04%
TOTAL	278 161 975	100%	197 125 024	100%

Balance par age des créances sur la clientèle

Ancienneté des impayés Nature de la créance	PAR 0	PAR 1 - 30	PAR 31 - 60	PAR 61 - 90	PAR 91 - 120	PAR 121 -180	PAR 181 - 365	PAR à plus d' un an
Créances sur la clientèle	269 161 282	3 488 922	615 535	678 017	552 891	620 913	1 980 758	-
Créances courantes sur ressources spéciales Budgétaires								
Créances courantes sur ressources spéciales Extérieures								
Autres créances courantes sans affectation spécifique	269 161 282	3 488 922	615 535	678 017	552 891	620 913	1 980 758	-
<i>Dont Créances impayées</i>		287 973	130 544	136 079	173 097	228 875	1 007 598	-
<i>Créances impayées sur ressources spéciales Budgétaires</i>								
<i>Créances impayées sur ressources spéciales Extérieures</i>								
<i>Autres créances impayées sur les créances courantes sans affectation spécifique</i>		318 095	132 648	141 598	163 690	318 359	1 248 676	
Créances consolidées, rééchelonnées et réaménagées	786 656	70 995	92 802	33 610	0	46 966	32 627	
Créances consolidées, rééchelonnées et réaménagées sur ressources spéciales Budgétaires								
Créances consolidées, rééchelonnées et réaménagées sur ressources spéciales Extérieures								
Autres les créances courantes consolidées, rééchelonnées et réaménagées sans affectation spécifique	786 656	70 995	92 802	33 610	0	46 966	32 627	
<i>Dont Créances impayées</i>		2 058	16 773	2 276	0	5 694	14 715	
<i>Créances consolidées, rééchelonnées et réaménagées impayés sur ressources spéciales Budgétaires</i>								
<i>Créances consolidées, rééchelonnées et réaménagées impayés sur ressources spéciales Extérieures</i>								
<i>Autres Créances impayés sur les créances courantes consolidées, rééchelonnées et réaménagées sans affectation spécifique</i>								
Créances passées en perte	0	0	0	0	0	0	0	3 184 059
Créances sur ressources spéciales passées en perte								
Autres créances passées en perte								3 184 059
<i>Dont les abandons des créances pour décès, incapacités et autres cas sociaux</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Créances sur ressources spéciales passées en perte et abandonnées</i>								
<i>Autres créances passées en perte et abandonnées</i>								

Note 3 : Placements :

La rubrique placement totalise un montant de 28 745 792 DT au 31 décembre 2025 contre 10 900 372 DT au 31 décembre 2024. La rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Placements en Euro	5 649 727	8 851 145
Placements en DT	22 854 000	1 830 000
Intérêts à recevoir sur placement en devise	63 277	153 144
Intérêts à recevoir sur placement en DT	178 788	66 082
TOTAL	28 745 792	10 900 372

Note 4 : Les immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles présentent au 31 décembre 2025 un solde de 7 820 444 DT contre 7 868 693 DT au 31 décembre 2024. Elles sont détaillées comme suit :

Désignation	Immobilisations					Amortissement				VCN
	Valeur brute au 31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Valeur brute au 31/12/2025	Amortissement 31/12/2024	Dotations aux amortissement 2025	Reprises des amortissements 2025	Amortissement 31/12/2025	
Logiciels	1 007 077	92 179			1 099 255	857 823	107 364		965 186	134 069
Système d'information	4 874 844				4 874 844	604 512	694 660		1 299 172	3 575 672
Immob. Incorp. en cours	94 865	63 911		(94 865)	63 911	-			-	63 911
Total immobilisations incorporelles	5 976 786	156 090	-	(94 865)	6 038 011	1 462 334	802 023	-	2 264 358	3 773 653
Meubles	660 740	117 309			778 049	369 576	69 722		439 298	338 751
Matériel informatique	1 375 278	155 831		(3 293)	1 527 816	1 144 383	136 555	3 293	1 277 645	250 171
Matériel de bureau	505 083	117 379			622 461	281 935	103 519		385 455	237 007
Véhicules	1 054 986	759 998	215 289	(76 576)	1 523 118	685 143	233 037	255 813	662 367	860 751
Véhicules à statut juridique particulier	151 379			(151 379)	-	151 379		151 379	-	-
Amélioration Locative en cours	-	126 463		(108 755)	17 708				-	17 708
Améliorations locatives	4 056 710	537 708		108 755	4 703 173	1 819 889	542 685		2 362 573	2 340 599
Générateur	21 828				21 828	19 456	568		20 024	1 804
Total immobilisations corporelles	7 826 003	1 814 687	215 289	(231 248)	9 194 153	4 471 762	1 086 085	410 485	5 147 361	4 046 792
Total immobilisations	13 802 789	1 970 777	215 289	(326 113)	15 232 164	5 934 097	1 888 108	410 485	7 411 719	7 820 444

Note 5 : Autres actifs

La rubrique autres actifs présente au 31 décembre 2025 un solde de 5 209 556 DT contre 3 280 556 DT au 31 décembre 2024. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Comptes d'attentes et de régularisation	5 381 401	3 279 213
Actifs payés d'avance	1 861 340	1 432 166
Comptes à recevoir	993 230	950 292
Taxe à recevoir	298 029	131 547
Intérêts payés d'avance	1 709 323	373 812
Remboursement Assurance-Vie	519 480	391 395
Autres comptes d'attente (actifs)	-	5
Autres actifs-Autres	22 067	22 165
Inventaire	1 240	1 338
Charge reportées	20 827	20 827
Moins provision/résorptions	(193 912)	(20 827)
Résorption de charges reportées	(20 827)	(20 827)
Provision sur remboursement assurance	(173 085)	-
TOTAL	5 209 556	3 280 556

Note 6 : Concours bancaires

La rubrique concours bancaire totalise un montant qui s'élève à 547 DT au 31 décembre 2025 contre 11 967 DT au 31 décembre 2024. La rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Concours bancaires	547	11 967
TOTAL	547	11 967

Note 7 : Emprunts et autres passifs financiers

La rubrique emprunts et ressources spéciales totalise 281 094 673 DT au 31 décembre 2025 contre 181 973 825 DT au 31 décembre 2024. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts matérialisés (A)	275 426 675	168 935 553
<i>Dettes à moyen et long terme</i>	196 969 108	120 791 615
BIAT	7 904 642	16 533 334
UIB	29 359 313	14 563 376
ATB	7 883 332	14 816 665
Amen Bank	21 750 000	10 750 000
ATTIJARI	2 589 570	3 183 370
UBCI	27 063 030	13 750 000
BT	16 500 000	10 500 000
QNB	2 500 000	7 499 999
BTE	17 266 949	4 135 885
BTK	10 583 333	3 750 000
BH	6 635 605	8 408 985
BTL	1 333 333	2 000 000
INMA	4 600 000	6 900 000
Assurance la carte	36 000 000	4 000 000
Carte assurance	5 000 000	-
<i>Intérêts à payer sur dettes à moyen et long terme</i>	1 229 654	1 135 867
BIAT	80 404	223 466
Amen Bank	207 760	184 124
ATB	51 891	136 713
ATTIJARI	10 312	13 295
UIB	270 185	126 585
UBCI	431 094	174 559
QNB	-	62 073
BTK	27 259	51 462
BTL	12 044	17 706
INMA	99 663	113 055
BTE	39 042	32 827
Emprunts obligataires	75 000 000	45 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE NON SUBORDONNE	3 000 000	6 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE	7 000 000	7 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE NON SUBORDONNE 2023	9 000 000	12 000 000
EMPRUNTS OBLIGATAIRE 2024	16 000 000	20 000 000
EMPRUNTS OBLIGATAIRE 2025	40 000 000	-
<i>Intérêts à payer sur emprunts obligataires</i>	2 227 912	2 008 071
INTÉRÊT A PAYER SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE 15MD	247 397	494 795
INTÉRÊT A PAYER SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE 7 MD	154 575	154 575
INTÉRÊT A PAYER SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE 15MD 2023	763 996	1 027 074
INTÉRÊT A PAYER SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE 20MD 2024	265 013	331 627
INTÉRÊT A PAYER SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE 40MD 2025	796 932	-
Autres fonds empruntés (B)	5 667 999	13 038 273
<i>Dettes à moyen et long terme</i>	5 624 354	12 928 415
COFIDES	-	9 970 500
BIAT en Euro	5 624 354	2 957 915
<i>Intérêts à payer</i>	43 645	109 858
COFIDES	-	70 109
COOPMED	-	-
BIAT en Euro	43 645	39 748
TOTAL = (A) + (B)	281 094 673	181 973 825

Ventilation des emprunts matérialisés par un titre et autres fonds empruntés selon la durée résiduelle

Désignation	Jusqu'à 3 mois	(+) de 3 mois et (-) 1 an	Plus d'un an
AMEN BANK 10	193 094	607 695	4 199 210
AMEN BANK 7	250 000	750 000	2 750 000
AMEN BANK 8	250 000	750 000	3 000 000
AMEN BANK 9	500 000	1 500 000	7 000 000
ATB 5		800 000	
ATB 7		1 250 000	
ATB 8	416 667	1 250 000	833 333
ATB 9		1 250 000	2 083 333
ATTIJARI 4	159 635	502 019	1 927 916
BH 1		731 099	2 586 704
BH 2		731 099	2 586 704
BIAT 5		1 625 000	
BIAT 6		1 335 182	4 944 460
BIAT DEVISE 7		5 624 354	
BNA ASSURANCE 1		1 500 000	
BNA ASSURANCE 2		2 000 000	
BNA ASSURANCE 3		1 500 000	
BT 1		600 000	800 000
BT 2		525 000	700 000
BT 3		1 125 000	3 750 000
BT 4		1 500 000	7 500 000
BTE 1	239 164	758 020	2 244 855
BTE 2	206 892	655 573	3 549 606
BTE 3	263 704	1 244 359	8 104 776
BTK 1	416 667	1 250 000	416 667
BTK 2		1 500 000	7 000 000
BTL 1	166 667	500 000	666 667
Carte Vie 2		4 000 000	
Carte Vie 3	5 000 000		
Carte Vie 4		6 000 000	
Carte Vie 5		10 000 000	
Carte Vie 6		5 000 000	
Carte Vie 7		6 000 000	
Emprunt Obligataire 2020		-	7 000 000
Emprunt Obligataire 2021	3 000 000		
Emprunt Obligataire 2023	3 000 000		6 000 000
Emprunt Obligataire 2024		4 000 000	12 000 000
Emprunt Obligataire 2025		8 000 000	32 000 000
INMA BT 3		1 150 000	
INMA BT 4		1 150 000	
INMA BT 5		-	1 150 000
INMA BT 6		-	1 150 000
QNB 3		1 250 000	1 250 000
UBCI 1	250 000	750 000	500 000
UBCI 2	250 000	750 000	500 000
UBCI 3	250 000	750 000	2 250 000
UBCI 4	250 000	750 000	2 500 000
UBCI 5	500 000	1 500 000	6 500 000
UBCI 6	412 845	1 315 715	7 084 470
UIB 5	280 493	287 688	
UIB 6	409 315	852 511	
UIB 7	453 822	1 423 923	5 651 563
UIB 8	512 613	1 626 014	7 861 373
UIB 9	512 613	1 626 014	7 861 373
Total général	18 144 190	91 546 264	167 903 010
Intérêts à payer	2 020 820	1 480 390	-
TOTAL	20 165 010	93 026 654	167 903 010
Total emprunts matérialisés par titres et autres fonds empruntés en principal		281 094 673	

Note 8 : Autres passifs

La rubrique autres passifs présente au 31 décembre 2025 un solde de 14 054 351 DT contre 14 456 274 DT au 31 décembre 2024. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Provisions pour passifs et charges	3 800 769	2 810 141
Provision — Personnel, retraite et obligation assimilées	1 876 603	1 591 937
Provision – Frais d'administration	847 924	435 754
Provision pour risques et charges	867 336	633 866
Provision – Frais juridiques et audit	208 907	148 584
Comptes d'attente et de régularisation	6 538 185	4 355 808
Compte courant associé	-	1 000 000
Taxe à payer	1 575 071	1 442 014
Charges à payer	50 966	44 865
Assurances	404 269	542 211
Compte fournisseur	522 200	12 848
Impôt à payer	3 953 664	1 282 042
Produits reçus d'avance	32 016	31 828
Autres	3 715 396	7 290 324
Compte de perception	3 326 634	3 566 573
Compte de frais agence	17 764	(38 595)
Autres passifs- autres (*)	370 998	3 762 347
Total des autres passifs	14 054 351	14 456 274

(*) la rubrique « autres passifs-autres » se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Virements clients en attente d'exécution	-	3 162 079
Virements fournisseurs en attente d'exécution	-	169 513
Frais facturés aux clients en attente de déblocage de crédits	364 170	334 786
Autres comptes de régularisation	6 828	95 968
TOTAL	370 998	3 762 347

Note 9 : Capitaux propres :

Les capitaux propres totalisent un montant de 43 979 544 DT au 31 décembre 2025 contre 29 925 993 DT au 31 décembre 2024. La rubrique se détaille comme suit :

Capitaux propres	Capital social	Réserves légales	Fonds social	Primes liées au capital	Résultats reportés	Subventions d'investissements	Résultat de l'exercice	Total
Solde d'ouverture au 31/12/2024	19 825 000	182 764	116 200	2 850 100	2 614 070	344 506	3 993 354	29 925 993
Subvention d'investissement						(87 199)		
Report à nouveau		330 371			3 662 983		(3 993 354)	-
Utilisation fonds social			(65 131)					
Résultat de l'exercice							14 205 881	14 205 881
Situation au 31.12.2025	19 825 000	513 135	51 069	2 850 100	6 277 053	257 307	14 205 881	43 979 545

Note sur le capital social

Le capital social est composé de 1 982 500 actions d'une valeur nominale de 10 DT totalement libérées

Note sur les résultats reportés

Suivant la décision de l'AGO du 5 juin 2025, le résultat de l'exercice 2024 a été affecté comme suit :

Eléments	Montant
Résultat bénéficiaire de l'exercice 2024	3 993 354
Résultat reporté 2024	2 614 070
Bénéfice à répartir 2024	6 607 424
Réserve légale au taux de 5%	(330 371)
Bénéfice distribuable de l'exercice 2024	6 277 053
Fond social	-
Résultat reporté 2025	6 277 053

Note sur le résultat par action :

Le résultat par action se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Résultat de l'exercice	14 205 881	3 993 354
Résultat par action	7,166	2,014

6.2 NOTES EXPLICATIVES DE L'ETAT DE RÉSULTAT :

Note 10 : Intérêts et revenus assimilés

La rubrique Intérêts et revenus assimilés présente en 2025 un solde de 68 687 071 DT contre 44 446 939 DT en 2024, elle se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024
Intérêts sur prêts	68 685 718	44 425 688
Intérêts sur prêts aux MPE et autres	-	693 626
Intérêts sur prêts DAAM	68 685 718	43 732 063
Intérêts sur prêts restructurés	1 353	21 250
TOTAL	68 687 071	44 446 939

Note 11 : commissions

La rubrique commissions présente en 2025 un solde de 7 488 397 DT contre 5 836 046 DT en 2024, elle se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024
Frais d'analyse de crédit	5 921 114	4 383 872
Pénalité de remboursement anticipé	239 496	156 075
Amendes et pénalités	1 328 037	1 237 822
Frais de main levée	(250)	58 278
TOTAL	7 488 397	5 836 046

Note 12 : Revenus du portefeuille de placement à court terme

La rubrique revenus de portefeuille de placements à court terme présente en 2025 un solde de 1 361 991 DT contre 685 091 DT en 2024, elle se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024
Intérêts gagnés sur dépôts bancaires < 3 m	771 216	181 637
Agios créditeurs sur comptes courants bancaires	436 683	248 219
Intérêts sur dépôts des placements en devise	154 092	255 235
TOTAL	1 361 991	685 091

Note 13 : Intérêts encourus et charges assimilées

La rubrique Intérêts encourus et charges assimilées présente en 2025 un solde de 23 528 139 DT contre 15 178 039 DT en 2023, elle se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024
Total intérêts en DT	23 124 283	14 777 971
Total intérêts en Euro	403 856	400 068
TOTAL	23 528 139	15 178 039

Note 14 : commissions encourues :

La rubrique des commissions encourues présente en 2025 un solde de 613 788 DT contre 795 616 DT en 2024, elle se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024
Commissions sur les emprunts	560 462	683 896
Autres frais de crédit -	1 080	56 326
Frais bancaires	48 874	42 462
Frais postaux	3 372	12 932
TOTAL	613 788	795 616

Note 15 : dotations nettes aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passifs :

La rubrique des dotations nettes aux provisions s'élève en 2025 à 3 418 541 DT, contre 2 571 296 DT en 2024, elle se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024
Dotations aux provisions pour créances douteuses	3 898 301	3 382 088
Provisions sur frais de crédit	5 659	113 157
Provisions sur intérêts restructurés et décote intérêts actuariels	-	35 794
Pertes sur créances irrécouvrables ou prêts radiés	3 184 059	2 082 906
Pertes sur coûts de report	-	602 164
Provisions sur créances douteuses et pertes sur prêts	7 088 019	6 216 109
Reprises de provisions sur créances douteuses	(3 434 731)	(2 279 198)
Reprises de provisions sur frais de crédit	(102 231)	(206 744)
Provisions sur intérêts restructurés et décote intérêts actuariels	(139 733)	(6 302)
Reprise de provisions sur coût de report	-	(507 549)
Recouvrement sur prêts radiés	(478 210)	(477 785)
Recouvrement sur frais de crédit radiés	(14 632)	-
Reprises de provisions sur créances douteuses et pertes sur prêts	(4 169 536)	(3 477 579)
Dotations aux provisions pour risques et charges	486 078	580 964
Reprise de provisions pour risques et charges	(252 609)	(748 198)
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs	266 588	-
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passif	3 418 541	2 571 296

Note 16 : Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 87 199 DT en 2025 contre 404 010 DT en 2024. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024
Subventions		153 523
Revenus divers		87 103
Quote-part des subventions d'inv. inscrite au résultat	87 199	90 237
Gain de change		73 147
TOTAL	87 199	404 010

Note 17 : Frais du personnel

La rubrique des frais du personnel présente en 2025 un solde de 22 187 670 DT contre 17 836 193 DT en 2024, elle se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024
Traitements et salaires	13 197 817	11 052 869
Rémunération incitative sur les prêts	3 715 077	3 015 153
Contributions CNSS	2 939 146	2 449 960
Autres frais de personnel	962 550	494 499
Assurance vie collective	43 632	-
Taxe sur la formation professionnelle –	360 607	300 769
Frais médicaux et de funérailles	410 233	242 144
Formation	378 053	130 416
FOPROLOS	180 554	150 384
TOTAL	22 187 670	17 836 193

Note 18 : Charges générales d'exploitation :

La rubrique charges générales d'exploitation présente en 2025 un solde de 7 035 114 DT contre 5 949 764 DT en 2024. Elle se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024
Loyers & services publics	1 680 480	1 465 552
Frais de maintenance des systèmes	868 165	1 020 615
Fournitures, communication et frais postaux	1 027 656	685 879
Honoraires de service-conseil	232 999	207 745
Publicité et Promotion	390 448	195 336
Frais juridiques et d'audit	602 336	599 165
Cotisation ACM	440 428	320 309
Autres charges d'exploitation	113 098	152 582
Autres frais administratifs	220 376	237 505
Frais de véhicule	793 369	379 389
Transport et hébergement	212 811	191 114
Assurance	115 321	132 654
Frais de conseil d'administration	74 998	84 128
Taxes sur le chiffre d'affaires local	150 785	99 948
Gain et perte de change	111 844	-
Charges assistance technique	-	177 843
TOTAL	7 035 114	5 949 764

Note 19 : Dotations aux amortissements et aux provisions :

La rubrique des dotations aux amortissements et aux provisions présente au en 2025 un solde de 1 888 108 DT contre 1 717 322 DT en 2024, elle se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024
Dotations aux amortissements - immobilisations corporelles	1 086 085	1 006 213
Dotations aux amortissements - immobilisations incorporelles	802 023	711 109
TOTAL	1 888 108	1 717 322

Note 20 : solde en gain/perte provenant des éléments ordinaires

La rubrique solde en gain et perte provenant des éléments ordinaires s'élève à 598 505 DT en 2025 contre 1 362 109 DT en 2024. Elle se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024
Remboursements à la clientèle	(365 149)	(1 447 850)
Chefs de redressement fiscal pour la période 2019-2021	-	(456 342)
Indemnisation litige personnel	(15 058)	(114 770)
Produit à recevoir	768 344	402 083
Indemnisation assurance	56 445	23 095
Autres gains/pertes provenant des éléments ordinaires	(25 812)	231 675
Plus-value de cession des immobilisations	215 800	-
Moins-value sur cession des immobilisations	(713)	-
Pertes sur des éléments immobilisés	(35 353)	-
TOTAL	598 505	(1 362 109)

6.3 NOTES EXPLICATIVES DE L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

Note 21 : Produits d'exploitation encaissés (hors revenus du portefeuille titre LT) :

Les encaissements provenant des Produits d'exploitation s'élèvent à 75 107 341 DT en 2025 contre 49 728 073 DT en 2024 et sont détaillés comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024
Intérêts et revenus assimilés	67 618 943	43 892 027
Autres revenus sur microcrédit	7 488 397	5 836 046
TOTAL	75 107 341	49 728 073

Note 22 : Charges d'exploitation décaissées :

Les charges d'exploitation décaissées s'élèvent en 2025 à 9 718 937 DT contre 6 120 507 DT en 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024
Charges générales d'exploitation	4 513 689	5 148 622
Autres charges d'exploitation	918 894	283 407
Frais juridiques et d'audit	818 343	761 291
CONTRIBUTION ACM	440 428	320 309
Autres charges	3 463 062	294 305
Taxes et impôts	(23 310)	1 792
Frais d'administration	(412 170)	(100 608)
TOTAL	9 718 937	6 120 507

Note 23 : Microcrédits / Remboursement des Microcrédits accordés à la clientèle :

Les décaissements de micro-crédits s'élèvent en 2025 à 84 004 287 DT contre 64 549 517 DT en 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024
Prêts	(81 416 380)	(62 531 791)
Recouvrement	103 309	189 559
Recouvrement des prêts radiés & passés en perte	478 210	477 785
Créances irrécouvrables & radiées	(3 184 059)	(2 685 069)
Recouvrement des frais des prêts radiés & passés en perte	14 632	-
TOTAL	(84 004 287)	(64 549 517)

Note 24 : Encaissements / Décaissements provenant des placements à court terme affectés aux activités d'exploitation

Les décaissements relatifs aux placements s'élèvent à 16 920 111 dinars en 2025 contre des encaissements à hauteur à 4 493 041 en 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024
Placements	(17 822 582)	3 996 639
Produits des placements	902 471	496 403
TOTAL	(16 920 111)	4 493 041

Note 25 : Sommes versées au personnel et créditeurs divers

Les décaissements relatifs aux charges de personnel s'élèvent à 21 808 134 en 2025 contre 17 653 433 DT en 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024
Traitements et salaires	13 097 261	11 160 235
Rémunérations incitatives	3 715 077	3 015 153
CNSS	2 939 146	2 449 960
Autres charges de personnel	1 005 882	491 899
TFP & FOPROLOS	541 161	451 153
Frais médicaux	410 233	242 144
Formations	378 053	130 416
Avances aux employés	5 986	9 415
Personnel, retraite et obligation assimilées	(284 666)	(296 941)
TOTAL	21 808 134	17 653 433

Note 26 : Remboursement d'emprunts

Les remboursements d'emprunts s'élèvent à 100 592 298 DT en 2025 contre 58 393 230 DT en 2024 et sont détaillés comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024
Charges d'intérêts	24 616 234	15 423 811
Remboursement dette	75 414 522	42 229 197
Frais et commissions	561 542	740 222
TOTAL	100 592 298	58 393 230

Note 27 : Les engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan du CFE au 31 décembre 2025 se présentent comme suit :

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
• cautionnement						
• aval						
• autres garanties						
b) garanties réelles						
• hypothèques						
• nantissement						
c) effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
c) abandon de créances (1)	8 735 743	8 735 743				
d) Engagements de financement des clients (2)	6 465 003	6 465 003				
Total	15 200 746	12 500 746				
2- Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
• cautionnement						
• aval						
• autres garanties						
b) garanties réelles						
• hypothèques (3)	17 508 297	17 508 297				
• nantissement						
c) effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
c) abandon de créances						
Total	17 508 297	17 508 297				
3) Engagements réciproques						
• Emprunt obtenu non encore encaissé	50 000 000	50 000 000				
• Crédit consenti non encore versé						
• Opération de portage						
• Crédit documentaire						
• Commande d'immobilisation						
• Commande de longue durée						
• Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
Total	50 000 000	50 000 000				

(1) Il s'agit du solde des crédits radiés nets des remboursements

(2) Il s'agit des financements accordés à nos clients non encore débloqués au 31/12/2025

(3) Il s'agit des garanties reçus auprès des clients plafonnées aux montants de leurs engagements.

Dettes garanties par des suretés

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
• Emprunt obligataire			
• Emprunt d'investissement (1)	5 624 354	5 649 727	
• Emprunt courant de gestion			
• Autres			

(1) Il s'agit d'un placement en euros donné en garantie (nantissement) en contrepartie d'un emprunt en euros

Note 28 : Transactions avec les parties liées :

Les parties liées du CFE sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable, ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants en communs avec le CFE.

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se présentent comme suit :

Convention de prêt entre Attijari Banque et CFE Tunisie

CFE a contracté un prêt d'un montant de 3 500 000 DT auprès d'Attijari Banque qui se détaillent comme suit :

N°	Montant	Date de souscription	Taux d'intérêt	Charges de l'exercice	Capital restant dû au 31 Décembre 2025
1	3 500 000	17/05/2024	TMM +2,75%	308 514	2 589 477
Total	5 500 000			308 514	2 589 477

Contrat de prêt en compte courant associé

Monsieur Radhi MEDDEB et CFE Tunisie ont convenus de conclure un prêt en Compte Courant Actionnaire. Le montant du prêt s'élève à 2 000 000 DT. Il a été consenti pour une période de 12 mois à compter de la date de réception des fonds soit le 19 mai 2020 et productif d'intérêts au taux de 10% l'an.

Courant l'année 2025, le financement a été intégralement remboursé.

Les charges d'intérêts encourues au titre du contrat au cours de 2025 s'élèvent à 94 015 DT.

Convention de sous participation ARIZ-TPE Choose Africa signée entre AFD et CFE Tunisie

Une convention de sous participation a été signée le 24 décembre 2021 entre le groupe Agence Française de Développement (AFD) via sa filiale dédiée au financement du secteur privé PROPARCO et CFE Tunisie, suivant laquelle AFD a accepté de prendre en charge une partie du risque de non-paiement supporté par CFE Tunisie conformément aux termes et conditions ci-après :

- Montant de l'engagement de sous-participation : 16 314 150 DT
- Montant maximum d'indemnisation : 16 314 150 DT
- Pourcentage de sous-participation : 75%
- Critères d'éligibilité :
 - Montant en principal du prêt doit être au moins égal à 1 631 DT et sans dépasser 163 141 DT
 - Le prêt ciblera en priorité les secteurs de santé, d'agroalimentaire, de l'éducation, du tourisme...

CFE Tunisie a payé courant 2022 à l'AFD une commission correspondant à 2,45% du montant du sous participation soit 399 697 DT.

Les charges des commissions encourues relatifs à l'exercice 2025 s'élèvent à 1 080 DT.
Aucun remboursement n'a eu lieu au cours de l'exercice 2025.

Le total des remboursements à recevoir au 31-12-2025 s'élève à 153 513 DT.

Conventions avec l'Association DAAM

Le CFE a signé, le 2 janvier 2025, une convention avec l'association DAAM portant sur la mise à disposition de personnel, d'équipements et d'espaces de travail. Dans ce cadre, un accord de facturation y afférent a été conclu le 31 janvier 2025.

Les montants facturés à l'association relatifs à cette convention s'élèvent à 125 918 DT.

Par ailleurs, l'association DAAM a sollicité le CFE pour l'octroi d'une avance de trésorerie afin de faire face à des retards de financement de certains bailleurs de fonds.

Le montant maximum de l'avance, consentie sans intérêts et validé par le conseil d'administration par circularisation en date du 23 septembre 2025, s'élève à 200 000 DT.

Les montants avancés au profit de l'association DAAM s'élèvent à 131 264 DT. Cette avance a été intégralement remboursée le 02 janvier 2026.

Obligations et engagements envers les dirigeants :

L'Assemblée Générale a fixé le montant global des jetons de présence à 75 000 DT par an payable en quatre versements trimestriels.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration au titre de l'année 2025 s'élève à 55 000 DT.

La rémunération et avantages accordés au Directeur Général du CFE à partir du 01/01/2021, ont été fixés par un comité Ad-Hoc « comité d'embauche du Directeur général » et ont été approuvés par le 29^{ème} conseil d'administration en date du 28 Août 2019. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable (programme de rémunération incitative à compter de 2020). Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie des tickets restaurants pour 143 dinars mensuellement, une assurance santé et d'une voiture de service avec une prise en charge totale de la part de la société. La résolution du conseil d'administration du 28 Mai 2025 a révisé le salaire annuel fixe du Directeur Général, à partir du 1er janvier 2025 et lui a accordé une prime au titre de l'année 2024.

Les obligations et engagements de la société « CFE Tunisie » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se détaillent au niveau du tableau ci-après :

	Président du conseil d'administration		Membres du conseil d'administration		Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme (charges sociales et fiscales Comprises)	55 000	55 000	20 000	36 162	976 287	355 933
Total	55 000	55 000	20 000	36 162	976 287	355 933

Note 29 : Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice :

En date du 08 janvier 2026, CFE Tunisie a fait l'objet d'un contrôle social portant sur les exercices 2023, 2024 et 2025. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date d'arrêté des états financiers.

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 25 février 2026. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte des événements survenus postérieurement à cette date.

SOCIETE « CFE Tunisie »

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société « CFE Tunisie »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2024, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « CFE Tunisie », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 43 979 545 DT, y compris un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 14 205 881 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 5 mai 2026

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji**

**ECC Mazars
Borhen CHEBBI**

SOCIETE « CFE Tunisie »

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société « CFE Tunisie »,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informé de la convention suivante, nouvellement conclue au cours de l'exercice 2025 :

1. Convention d'avance de trésorerie conclue avec l'Association DAAM :

Le CFE Tunisie a conclu, le 8 octobre 2025, une convention d'avance de trésorerie avec l'association DAAM pour un montant maximum, consentie sans intérêts, à hauteur de 200 000 DT. L'objet de cette convention est de faire face à des retards de financement de certains bailleurs de fonds de l'association.

Au 31 décembre 2025, les montants avancés au profit de l'association DAAM s'élèvent à 131 264 DT. Cette avance a été intégralement remboursée le 2 janvier 2026.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration en date du 23 septembre 2025.

2. Convention de mise à disposition du personnel, d'équipement et d'espace de travail avec l'association DAAM :

Le CFE a signé, le 2 janvier 2025, une convention avec l'association DAAM portant sur la mise à disposition de personnel, d'équipements et d'espaces de travail. Dans ce cadre, un accord de facturation y afférent a été conclu le 31 janvier 2025.

Les montants facturés à l'association relatifs à cette convention s'élèvent à 125 918 DT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration en date du 25 février 2026.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

1- Une convention de sous participation a été signée le 24 décembre 2021 entre le groupe Agence Française de Développement (AFD) via sa filiale dédiée au financement du secteur privé PROPARCO et CFE Tunisie, suivant laquelle AFD a accepté de prendre en charge une partie du risque de non-paiement supporté par CFE Tunisie conformément aux termes et conditions ci-après :

- Montant de l'engagement de sous-participation : 16 314 150 DT
- Montant maximum d'indemnisation : 16 314 150 DT
- Pourcentage de sous-participation : 75%
- Critères d'éligibilité :
 - o Montant en principal du prêt doit être au moins égal à 1 631 DT et sans dépasser 163 141 DT
 - o Le prêt ciblera en priorité les secteurs de santé, d'agroalimentaire, de l'éducation, du tourisme...

CFE Tunisie paiera à l'AFD une commission correspondant à 2,45% du montant du sous participation soit 399 697 DT payable en deux tranches égales de 199 848 DT, une première au plus tard 30 jours suivant la date de signature de ladite convention, et une deuxième au plus tard 180 jours suivant la date de signature de ladite convention.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration en date du 14 Décembre 2021.

Les charges des commissions encourues relatives à l'exercice 2025 s'élèvent à 1 080 DT. Aucun remboursement n'a été réalisé au cours de l'exercice 2025 et le total des remboursements à recevoir au 31 décembre 2025 s'élève à 153 513 DT.

2- Monsieur Radhi MEDDEB et CFE Tunisie ont convenus de conclure un prêt en Compte Courant Actionnaire. Le montant du prêt s'élève à 2 000 000 DT. Il a été consenti pour une période de 12 mois à compter de la date de réception des fonds soit le 19 mai 2020 et productif d'intérêts au taux de 10% l'an.

Courant l'année 2023, le financement a été renouvelé conformément aux termes et conditions suivantes :

- Maturité : 12 mois renouvelable
- Taux : TMM +2,5% l'an
- Remboursements des intérêts : trimestriel payable à l'avance
- Remboursement du principal : à la fin de la période de prêt

Courant l'année 2024, le financement a été ramené à 1 000 000 DT et renouvelé conformément aux termes et conditions suivantes :

- Maturité : 12 mois renouvelable
- Taux : TMM +2,5% l'an
- Remboursements des intérêts : trimestriel payable à l'avance
- Remboursement du principal : à la fin de la période de prêt

Courant l'année 2025, le financement a été intégralement remboursé.

Les charges d'intérêt relatives à ce contrat au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 94 015 DT

3- CFE Tunisie a contracté un prêt d'un montant de 3 500 000 DT d'auprès d'Attijari Banque qui se détaille comme suit :

N°	Montant	Date de souscription	Taux d'intérêt	Charges de l'exercice	Capital restant dû au 31 Décembre 2025
2	3 500 000	17/05/2024	TMM +2,75%	308 514	2 589 477
Total	3 500 000			308 514	2 589 477

L'ensemble de ces conventions et opérations ont été préalablement autorisées par le Conseil d'Administration.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

- 1- Les obligations et engagements du CFE Tunisie envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :
 - L'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Mai 2023 a fixé le montant global des jetons de présence à 75.000 DT, payable en quatre versements trimestriels et de déléguer au Conseil d'Administration la charge de répartir ce montant.
 - La rémunération et avantages accordés au Directeur Général du CFE à partir du 1^{er} janvier 2021, ont été fixés par un comité Ad-Hoc « comité d'embauche du Directeur général » et ont été approuvés par le 29^{ème} conseil d'administration en date du 28 août 2019. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable (programme de rémunération incitative à compter de 2020). Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie des tickets restaurants pour 143 dinars mensuellement, une assurance santé et d'une voiture de service avec une prise en charge totale de la part de la société. La résolution du conseil d'administration du 28 mai 2025 a révisé le salaire annuel fixe du Directeur Général, à partir du 1^{er} janvier 2025 et lui a accordé une prime au titre de l'année 2024.
- 2- Les obligations et engagements de la société CFE Tunisie envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se détaillent au niveau du tableau ci-après :

	Président du conseil d'administration		Membres du conseil d'administration		Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme (charges sociales et fiscales comprises)	55 000	55 000	20 000	36 162	976 287	355 933
Total	55 000	55 000	20 000	36 162	976 287	355 933

En dehors des conventions et des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et des articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Tunis, le 5 mai 2026

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji

ECC Mazars
Borhen CHEBBI

Annule et remplace les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2025
de SICAV BH CAPITALISATION
publiés au Bulletin Officiel n° 7604 du 05/05/2026

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 17 janvier 2024, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SICAV« BH CAPITALISATION » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints, faisant apparaître un total du bilan, de **D : 55 525 941**, un actif net de **D : 55 138 625** et un bénéfice de **D : 3 257 833** présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion, semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction pour l'établissement des états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci

résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable, que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications

spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société . A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires :

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2025, 19,86% de l'actif de la société SICAV BH CAPITALISATION, soit 0,14% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 44 487 909 DT au 31 Décembre 2025, et représente une quote-part de 80,12 % de l'actif de la société SICAV BH CAPITALISATION, soit 0,12% au dessus du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

De plus, le solde des pensions livrées s'élève à 6 737 538 DT au 31 Décembre 2025, et représente une quote part de 12,13% de l'actif net de la société SICAV BH CAPITALISATION, soit un dépassement de 2,13% par rapport au seuil de 10% prévu par l'article 2 bis du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 14 Avril 2026

Le commissaire aux comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « SICAV BH CAPITALISATION », nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

L1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2025

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration de conventions nouvelles conclues par votre société et entrants dans le champ d'application de ces articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

L2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2025

- Le conseil d'administration, réuni en date du 25 Août 2020, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du gestionnaire, la « BH INVEST », en la portant de 0,45% (TTC) à 0,50% (TTC) de l'actif net de la SICAV par an, applicable à partir de 18 septembre 2020.

La charge supportée à ce titre, en 2025, s'élève à 246 589 dinars.

- Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an. Cette commission est entrée en vigueur à compter du 15 janvier 2019.

La charge supportée à ce titre, en 2025, s'élève à 50 200 dinars.

- Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du dépositaire, la « BH Bank », en la portant de 1 000 dinars HT à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an. Cette modification est entrée en vigueur à compter du 15 janvier 2019.

La charge supportée à ce titre, en 2025, s'élève à 75 300 dinars

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- Le conseil d'administration du 16 décembre 2011 a décidé de porter l'indemnité brute annuelle du président du conseil d'administration à 4 235 dinars, qui sera déduite des frais de gestion du gestionnaire.
- Le Directeur Général de la société a perçu une indemnité annuelle brute de 2 000 dinars.
- Votre conseil d'administration du 06 Mai 2025 a décidé du montant des jetons de présence, à servir en 2025, au titre de l'exercice 2024 qui s'élèvent à 3750 dinars nets par administrateur.

Au 31 décembre 2025, la charge enregistrée au titre des jetons de présence totalise un montant brut de 23 373 dinars.

Tunis, le 14 Avril 2026

Le commissaire aux comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
au 31 décembre 2025
(unité : TND)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF			
AC1	<u>Portefeuille Titres</u>	<u>26 149 643</u>	<u>23 021 026</u>
A	Action, valeurs assimilées et droits rattachés	-	1 522 539
B	Obligations et valeurs assimilées	26 149 643	21 498 487
AC2	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>	<u>29 367 819</u>	<u>7 846 473</u>
A	Placements monétaires	28 923 552	7 577 387
B	Disponibilités	444 266	269 086
AC4	<u>Autres actifs</u>	<u>8 479</u>	<u>2 019</u>
TOTAL ACTIF		55 525 941	30 869 518
PASSIF			
PA1	<u>Dettes sur opérations de pension livrées</u>	-	-
PA2	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>119 131</u>	<u>56 204</u>
A	Opérateurs créditeurs	119 131	56 204
PA3	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>268 185</u>	<u>269 280</u>
A	Autres créditeurs divers	268 185	269 280
TOTAL PASSIF		387 316	325 484
ACTIF NET			
CP1	<u>Capital</u>	<u>51 685 497</u>	<u>28 507 631</u>
CP2	<u>Sommes capitalisables</u>	<u>3 453 128</u>	<u>2 036 404</u>
A	Sommes capitalisables des exercices antérieurs	-	-
B	Sommes capitalisables de l'exercice en cours	3 453 128	2 036 404
ACTIF NET		55 138 625	30 544 035
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		55 525 941	30 869 519

(*) Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 Mai 2025 affectant ces sommes au niveau du poste capita

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025
(Unité en TND)

	Note	Période du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 Au 31/12/2024
PR 1			
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>4.1</u>	<u>1 809 868</u>	<u>1 492 171</u>
-			
- a- Dividendes		132 115	-
- b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 677 753	1 492 171
-			
PR 2			
<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>4.2</u>	<u>1 874 702</u>	<u>655 191</u>
Total des revenus des placements		3 684 570	2 147 363
CH 3			
<u>Intérêts des mises en pension</u>		-	-
CH 1			
<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>4.3</u>	<u>- 372 090</u>	<u>- 202 726</u>
Revenu net des placements		3 312 480	1 944 637
-			
CH 2			
<u>Autres charges</u>	<u>4.4</u>	<u>- 104 333</u>	<u>- 78 291</u>
Résultat d'exploitation		3 208 147	1 866 346
-			
PR 4			
<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>244 982</u>	<u>170 059</u>
-			
Sommes capitalisables de la période		3 453 128	2 036 405
PR 4			
<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>- 244 982</u>	<u>- 170 059</u>
-			
- <u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		-	<u>26 503</u>
- <u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		<u>50 145</u>	<u>27 059</u>
- <u>Frais de négociation de titres</u>		<u>- 459</u>	-
-			
Résultat net de la période		3 257 833	1 919 908

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025
(Unité en TND)

		Période du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 Au 31/12/2024
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>3 257 833</u>	<u>1 919 907</u>
a-	Résultat d'exploitation	<u>3 208 147</u>	<u>1 866 346</u>
b-	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<u>-</u>	<u>26 503</u>
c-	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<u>50 145</u>	<u>27 059</u>
d-	Frais de négociation de titres	<u>- 459</u>	<u>-</u>
AN2	<u>Distributions de dividendes</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
AN3	<u>Transactions sur le capital</u>	<u>21 336 757</u>	<u>5 491 725</u>
a-	<u>Souscriptions</u>	<u>58 526 833</u>	<u>25 630 571</u>
-	Capital	<u>133 353 200</u>	<u>62 650 500</u>
-	Régularisation des sommes non capitalisables	<u>- 79 148 114</u>	<u>- 37 947 443</u>
-	Régularisation des sommes capitalisables	<u>4 321 747</u>	<u>927 514</u>
b-	<u>Rachats</u>	<u>- 37 190 076</u>	<u>- 20 138 847</u>
-	Capital	<u>- 83 420 500</u>	<u>- 49 150 900</u>
-	Régularisation des sommes non capitalisables	<u>49 674 137</u>	<u>29 769 509</u>
-	Régularisation des sommes capitalisables	<u>- 3 443 713</u>	<u>- 757 456</u>
	Variation de l'actif net	<u>24 594 589</u>	<u>7 411 632</u>
AN4	<u>Actif net</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
a-	En début de période	<u>30 544 035</u>	<u>23 132 403</u>
b-	En fin de période	<u>55 138 625</u>	<u>30 544 035</u>
AN5	<u>Nombre d'actions</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
a-	En début de période	<u>722 210</u>	<u>587 214</u>
b-	En fin de période	<u>1 221 537</u>	<u>722 210</u>
-	<u>Valeur liquidative</u>	<u>45.139</u>	<u>42.292</u>
AN6	<u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>6.73%</u>	<u>7.34%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
(LES CHIFFRES SONT EXPRIMES EN DINARS)

PRESENTATION DE SICAV BH CAPITALISATION

« **SICAV BH PLACEMENT** » actuellement dénommée « **SICAV BH CAPITALISATION** » est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été promue par la BH Bank sous la forme d'une SICAV de catégorie mixte, de type distribution. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances le 12 février 1994, sa date d'ouverture au public est le 22 septembre 1994.

« **SICAV BH PLACEMENT** », a obtenu l'agrément du CMF n°30-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la catégorie de ladite SICAV de SICAV Mixte à SICAV Obligataire, ainsi que l'agrément du CMF n°31-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la dénomination de ladite SICAV en « **SICAV BH CAPITALISATION** ».

Suivant procès-verbal enregistré en date du 20 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « SICAV BH PLACEMENT » en « SICAV BH CAPITALISATION » et de changer la catégorie de la SICAV de Mixte à Obligataire et de modifier ses orientations de placement, en conséquence.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

1. NOTE SUR LE REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. NOTE SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a.** Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achats, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b.** Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c.** Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;

A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « BH CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3. Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5. Evaluation des titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires. Ils sont présentés au niveau de la note sur les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Intérêts des pensions livrés ».

3. NOTE SUR LE BILAN :

3.1. Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Code ISIN	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.12.2025	% actif	% actif net
Obligations et valeurs assimilées :			25 352 825	26 149 643	47.09%	47.43%
Titres émis par le Trésor :		117 800	10 792 500	11 128 125	20.04%	20.18%
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	2 500	200 000	201 813	0.36%	0.37%
EMP NAT 2022 T4 CB TV	TN7PM93UZP50	2 500	200 000	201 872	0.36%	0.37%
EMP NAT 2024 T4 CB TF	TN9092FJVKK8	10 000	1 000 000	1 005 585	1.81%	1.82%
EMP NAT 2023 T2 CB TV	TNN50G7PX8W5	3 000	300 000	314 036	0.57%	0.57%
EMP NAT 2023 T1 CB TV	TN3C6DVEWM76	3 000	300 000	319 663	0.58%	0.58%
EMP NAT 2023 T1 CB TF	TNCGJF5TW027	2 000	200 000	213 661	0.38%	0.39%
EMP NAT T2 2024 CB TV	TNC6WBFURIQ8	2 000	200 000	209 523	0.38%	0.38%
EMP NAT T1 2021 CB TF	TN0008000838	5 000	500 000	517 745	0.93%	0.94%
EMP NAT 22 T2 CBTF	TNQVHB5WZ2K2	5 000	400 000	416 395	0.75%	0.76%
EMP NAT 24 1T CBTF	TNUWXR58DVH5	5 000	500 000	534 367	0.96%	0.97%
EMP NAT T2 2024 CBTF	TNX0K9990B08	8 000	800 000	839 694	1.51%	1.52%
EMP NAT 2021 T3 CB TV	TN5QHYZ8T348	9 800	980 000	989 863	1.78%	1.80%
EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	7 500	600 000	613 157	1.10%	1.11%
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PVVH38	7 500	600 000	613 866	1.11%	1.11%
EMP NAT 2022 T3 CC TF	TN4A4WPDZOC1	7 500	656 250	671 025	1.21%	1.22%
EMP NAT 2022 T3 CC TV	TNIZ090I5G66	7 500	656 250	671 724	1.21%	1.22%
EMP NAT 21 T2 CB TF	TN0008000895	15 000	1 500 000	1 537 032	2.77%	2.79%
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	10 000	800 000	834 556	1.50%	1.51%
EMP NAT 22 1T CBTF	TNHG2VXQ3BG0	5 000	400 000	422 550	0.76%	0.77%
Titres émis par des sociétés :		184 101	14 560 325	15 021 518	27.05%	27.24%
BIAT 2022-1 CD TV	TNG0JL1IIN67	15 000	1 200 000	1 259 406	2.27%	2.28%
BH BANK 2021-2 C	TN0PID0RGAE6	2 000	120 000	121 771	0.22%	0.22%
AMEN BANK SUB 2025-2	TNA3Z7AYXXX2	10 000	1 000 000	1 007 832	1.82%	1.83%
AMEN BANK SUB 2025-2	TNA3Z7AYXXX2	10 000	1 000 000	1 007 832	1.82%	1.83%
AMEN BANK SUB 2023-2 CATV	TNL8PGUB9C93	3 000	180 000	182 398	0.33%	0.33%
UBCI SUB 2025-1	TN8S8S99B8S7	10 000	1 000 000	1 010 713	1.82%	1.83%
AMEN BANK SUB 2023-2 CATF	TNDE9EH7SA12	2 000	120 000	121 639	0.22%	0.22%
AMEN BANK SUB 2023-2 CATV	TNL8PGUB9C93	3 000	180 000	182 398	0.33%	0.33%
ATL 2023-2 CA TAUX 10.7	TN06F5NFW3K1	5 000	300 000	305 417	0.55%	0.55%
ATL 2023-2 CA TAUX 10.7	TN06F5NFW3K1	2 000	120 000	122 167	0.22%	0.22%
ATL 2023-1 CA TF	TNMA55MMDD46	2 000	120 000	128 589	0.23%	0.23%
ATL 2023-1 CA TF	TNMA55MMDD46	5 000	300 000	321 472	0.58%	0.58%
ATL 2024-2	TNTUDMZLCA16	5 000	500 000	538 451	0.97%	0.98%
TLF 2024-1 FIXE 10.60%	TN4SCYEXIVY5	5 000	400 000	421 281	0.76%	0.76%
TLF 2024-2	TNIPE0BZ0LR6	4 000	320 000	327 806	0.59%	0.59%
TLF 2025-1	TNQ8KNUQO9D7	10 000	1 000 000	1 052 384	1.90%	1.91%

HL 2023-1 VAR TMM+2.60%	TNAGSVAWF5T2	3 000	180 000	191 327	0.34%	0.35%
A.BANK 2020-03 CA TF	TN0003400660	6 300	126 000	134 207	0.24%	0.24%
A.BANK 2021-1 CA TV	TN0003400686	4 000	240 000	253 398	0.46%	0.46%
ATL 2025-1	TN0004700100	4 000	400 000	410 575	0.74%	0.74%
ATL 2025-2	TN7XUIXDVQY8	5 000	500 000	500 000	0.90%	0.91%
INT INTERCALAIRES ATL 2025-2	TN7XUIXDVQY8	1	7 821	902	0.00%	0.00%
ATTIJARI LEASING 2024- 1	TNO6AI2ZF0D3	2 500	200 000	213 243	0.38%	0.39%
BTK LEASING 2025-1	TN1T1YC5F1E6	10 000	1 000 000	1 021 839	1.84%	1.85%
DAAM 2025-1	TNTEPPETCXN3	5 000	500 000	508 080	0.92%	0.92%
ENDA TAMWEEL 2024-1	TNCYYRNQ4UA6	5 000	400 000	415 244	0.75%	0.75%
ENDA TAMWEEL 2025-1	TNUPKQSV5F28	4 000	400 000	417 795	0.75%	0.76%
HL 2020-03	TN0007310550	3 000	60 000	64 565	0.12%	0.12%
HL 2022-1	TN77U54Q5NV3	6 000	240 000	254 241	0.46%	0.46%
HL 2023-1 FIXE 10.75%	TNL7VQZVHR54	2 000	120 000	127 917	0.23%	0.23%
HL 2024-1 FIXE 10.70%	TNAQSF8ZD1W1	5 000	400 000	423 452	0.76%	0.77%
TAYSIR 2024-1	TNEDMOU67Y09	5 000	400 000	407 549	0.73%	0.74%
TLF 2023-2 FIXE 10.70%	TNMCJHUZPRD0	5 000	400 000	433 583	0.78%	0.79%
TLF 2020 CA TF	TN0002102143	3 000	60 000	64 543	0.12%	0.12%
TLF 2021 CA TF	TNZSBU7F6WY7	3 000	60 000	60 838	0.11%	0.11%
UBCI SUB 2025-2	UBCI SUB 202	10 000	1 000 000	1 000 000	1.80%	1.81%
UIB 2011-1 20 ANS TX FIXE	TN0003900263	300	6 504	6 663	0.01%	0.01%
Total Général		301 901	25 352 825	26 149 643	0	0

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values Latentes	Valeur au 31 Décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2024	22 216 040	777 963	27 024	23 021 027	41 064
* Acquisitions de l'exercice	14 907 295	-	-	14 907 295	-
Emprunt National émis par l'Etat	-	-	-	-	-
Obligations émises par les sociétés	8 447 500	-	-	8 447 500	-
Titres OPCVM	6 459 795	-	-	6 459 795	-
* Cessions et remboursements de l'exercice	- 11 778 332	-	-	- 11 778 332	62 504
Annuités et cessions Emprunt National	- 987 500	-	-	- 987 500	
Annuités et cessions des obligations	- 2 835 000	-	-	- 2 835 000	-
Cession des Titres OPCVM	- 7 955 832	-	-	- 7 955 832	62 504
* Variation des plus ou moins values latentes	-	-	- 27 024	- 27 024	
Titres OPCVM	-	-	- 27 024	- 27 024	
* Variation des intérêts courus	-	26 677		26 677	
Soldes au 31 décembre 2025	25 345 003	804 640	-	26 149 643	103 568

3.2. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève à **28 923 552** dinars au 31-12-2025 et se détaille comme suit :

Désignation	Code ISIN	Qt é	Durée (Jours)	Tau x	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2025	% Actif	Emetteur
Certificats de Dépôt					17 915 090	18 338 266	33.03 %	
CD290725/040226BHC-BNA	TNMNP2EI9MC6	2	190	8.75	964 686	993 681	1.79%	BNA
CD281125/270126BHC-BTE	TNS137KFS8E9	1	60	8.49	494 419	497 582	0.90%	BTE
CD240625/200126BHC-BTE	TNKXQ593L2P6	2	210	8.85	960 727	996 447	1.79%	BTE
CD220825/100326BHC-BTK	TNB5I7NSON23	4	200	8.75	1 925 828	1 974 781	3.56%	BTK
CD2205/270126BHC-BTK	TNCOKIFM4GD2	2	250	8.75	954 173	995 234	1.79%	BTK
CD181225/270126BHC-AB	TNH8UDWLZTM 2	3	40	8.64	1 488 590	1 492 583	2.69%	AB
CD130525/280126BHC-BTK	TNJ1YAKHKZS2	1	260	8.85	475 969	497 505	0.90%	BTK
CD150725/100226BHC-BTE	TNBSV13DOL21	2	210	8.75	961 150	992 600	1.79%	BTE
CD020925/190226BHC-BTE	TNT4R5KNAYB9	3	170	8.75	1 452 384	1 486 275	2.68%	BTE
CD030925/110426BHC-BTK	TNJIAOXHNAP5	2	220	8.7	959 614	981 643	1.77%	BTK
CD110725/070126BHC-BNA	TNDU6B3WZE21	8	180	8.8	3 865 134	3 995 504	7.20%	BNA
CD121225/100226BHC-AB	TNAKEDPDA5V 1	3	60	8.64	1 482 965	1 488 644	2.68%	AB
CD181125/270526BHC-TSB	TNMVLHCFEAE 4	4	190	8.74	1 929 450	1 945 788	3.50%	TSB
Pensions livrées					6 499 492	6 737 538	12.13 %	
PL240925/220426BHC-BTL			210		800 000	818 040	1.47%	BTL
PL020625/170226BHC-BTL			260		2 500 000	2 622 031	4.72%	BTL
PL041225/020626BHC-BTL			180		200 000	201 268	0.36%	BTL
PL121125/100626BHC-TSB			210		999 492	1 011 694	1.82%	BH
PL140425/290126BHC-BTL			290		200 000	213 085	0.38%	BTL
PL200525/040226BHC-BTL			260		800 000	841 433	1.52%	BTL
PL270825/250326BHC-BTL			210		1 000 000	1 029 986	1.85%	BTL
Dépôts à terme					3 820 000	3 847 748	6.93%	
CAT241225/240326SFAXRTE EL			500		500 000	500 744	0.90%	BH
CAT231025/210126SFAXJEDI D			600		600 000	607 815	1.09%	BH
CAT201025/280126CUN			320		320 000	324 347	0.58%	BH
CAT101225/100326SFAXRTE EL			500		500 000	502 047	0.90%	BH
CAT081225/180326SFAXJEDI D			500		500 000	502 233	0.90%	BH
CAT300925/080126CUN			300		300 000	305 198	0.55%	BH
CAT051225/240426BHC-BTL			1100		1 100 000	1 105 364	1.99%	BTL
Total					28 234 582	28 923 552	52.09 %	

3.3. Autres actifs :

Le solde de ce poste s'élève à **8 479** dinars au 31-12-2025 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Autres créances	547	0
Retenue à la source/Intérêt courus à l'achat EO 2011-1	-	0
Agios Crédeurs à encaisser	7 932	2 019
Total	8 479	2 019

3.4. Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **119 131** dinars au 31-12-2025 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire à payer	79 126	37 763
Rémunération du distributeur à payer	16 002	7 376
Rémunération du dépositaire à payer	24 003	11 064
Total	119 131	56 204

3.5. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2025 à **268 185** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Jetons de présence	23 437	23 502
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	5 627	2 498
Etat retenues à la source	44	49
Honoraires CAC à payer	13 037	17 858
Rémunération du Directeur Général	294	729
TCL à payer	967	413
Autres créditeurs	5 103	4 555
Total	268 185	269 280

3.6. Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2025 au 31-12-2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024	
Montant	28 507 631
Nombre de titres	722 210
Nombre d'actionnaires	393
Souscriptions réalisées	

Montant	133 353 200
Nombre de titres émis	1 333 532
Rachats effectués	
Montant	(83 420 500)
Nombre de titres rachetés	(834 205)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	50 145
Frais de négociation de titre	(459)
Plus (ou moins) values Report	(26 503)
Résultat incorporé à la VL (*)	2 036 404
Régularisation du résultat incorporé à la VL	633 052
Régularisation des sommes non capitalisables Exercice en cours	55 932
Régularisation des sommes non capitalisables Exercices antérieurs	(29 503 405)
Capital au 31-12-2025	
Montant	51 685 497
Nombre de titres	1 221 537
Nombre d'actionnaires	320

3.7. Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté et/ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2025 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	1 866 346	170 059		2 036 405
Exercice en cours	3 208 147		244 982	3 453 128

(*) : Les sommes capitalisables des exercices antérieurs ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 Mai 2025 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

4. NOTE SUR L'ETAT DE RESULTAT :

4.1. Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31 Décembre 2025 la somme de **1 809 868** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2024 au 31/12/2024
Dividendes	132 115	0
Revenus des obligations & valeurs assimilées	1 677 753	1 492 171
Total	1 809 868	1 492 171

4.2. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au 31 Décembre 2025 la somme de **1 874 702** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus de certificats de dépôt	1 108 980	45 743
Intérêts sur comptes à terme (Pension livrée)	690 009	602 600
Revenus de dépôt à terme	75 713	0
Intérêts sur Dépôts à vue	-	6 849
Total	1 874 702	655 191

4.3. Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à **372 090** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire (a)	246 589	135 151
Rémunération du dépositaire	75 300	40 545
Rémunération du distributeur	50 200	27 030
Total	372 090	202 726

- (a) : Le conseil d'administration, réuni en date du 25 Août 2020, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du gestionnaire, la « BH INVEST », en la portant de 0,45% (TTC) à 0,50% (TTC) de l'actif net de la SICAV par an, applicable à partir de 18 septembre 2020.
- (b) : Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du dépositaire, la BH Bank, en la portant de 1000 dinars HT à 0,15%TTC de l'actif net de la SICAV par an, applicable à partir de 15 janvier 2019.
- (c) :Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur

4.4. Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à **104 333** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2024 au 31/12/2024
Redevances CMF	50 200	27 030
Honoraires commissaires aux comptes	19 705	18 289
Jetons de présence	23 373	23 502
Rémunération du Directeur Général (*)	941	3 523
TCL	9 351	5 296
Autres charges	363	251
Contribution sociale de solidarité	400	400
Total	104 333	78 291

(*) Rémunération qui sera déduite des frais de gestion du gestionnaire

DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS :

4.5. Données par action:

Libellé	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	3.016	2.973	2.780	2.311	1.762	1.143	1.772
Charge de gestion des placements	0.305	0.281	0.265	0.264	0.246	0.134	0.214
<u>Revenu net de placements</u>	2.712	2.693	2.515	2.047	1.516	1.009	1.558
Autres produits	-	-		-	0.263	0.066	-
Autres charges	0.085	0.108	0.122	0.129	0.107	0.070	0.151
<u>Résultat d'exploitation (1)</u>	2.626	2.584	2.393	1.918	1.672	1.005	1.407
Régularisation du résultat d'exploitation	0.201	0.024	0.157	0.034	0.057	0.814	-
<u>Somme capitalisable de l'exercice</u>	2.827	2.608	2.550	1.952	1.729	1.819	1.386
Variation des +/- values potentielles sur titres	-	0.037	- 0.005	0.003	-0.004	- 0.040	1.452
+/- values réalisées sur cession des titres	0.041	0.037	0.024	-	0.014	0.006	-
Frais de négociation de titre	0.000	-		-	-0.002	-	0.021
<u>+/- values sur titres (+) Frais de négociation (2)</u>	0.041	0.074	0.019	0.002	0.007	0.034	0.145
<u>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</u>	2.667	2.658	2.412	1.920	1.679	0.971	1.262
<u>Résultat non capitalisable de l'exercice</u>	0.041	0.074	0.019	0.002	0.007	0.034	0.145
Régularisation du résultat non capitalisable	0.564	0.256	0.003	-	0.005	0.077	-
<u>Somme non capitalisable de l'exercice</u>	0.605	0.330	0.022	0.002	0.012	0.112	0.145
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	45.139	42.292	39.393	36.822	34.868	33.127	31.420

4.6. Ratios pertinents :

Libellé	2025	2024	2023	2022	2021
Actif Net Moyen	50 126 247	27 023 059	20 917 338	19 120 426	16 736 587
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.74%	0.75%	0.74%	0.75%	0.76%
Autres charges / actif net moyen	0.21%	0.29%	0.34%	0.37%	0.33%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	6.40%	6.91%	6.72%	5.45%	5.18%

6. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

La gestion de la SICAV « BH CAPITALISATION » est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisé à la hausse suivant décision du conseil d'administration du 25 août 2020 en passant de 0,45% (TTC) à 0,5% (TTC) de l'Actif Net de la SICAV par an à compter du 18/09/2020.

La BH Bank assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH CAPITALISATION. Elle est chargée à ce titre :

- ❖ De conserver les titres et les fonds de la société.
- ❖ D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la BH Bank percevait une rémunération de 1 000 Dinars HT par an. Cette rémunération a été portée à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an à compter de 15/01/2019.

Le conseil d'administration de la SICAV « BH CAPITALISATION », réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank, de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an entrée en vigueur à compter de 15/01/2019.

7. Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) :

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, **SICAV BH CAPITALISATION** présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. **Mode de gouvernance :**

La gouvernance ESG de SICAV **BH CAPITALISATION** s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe **BH BANK**, auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire **BH INVEST** et son dépositaire **BH BANK**. Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe **BH BANK**, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

BH INVEST, en sa qualité d'intermédiaire en bourse et gestionnaire d'actif de la SICAV, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations

communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle. **BH BANK**, en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe. Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. A ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants. La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b. Stratégie ESG :

En tant que SICAV obligataire, **SICAV BH CAPITALISATION** est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille. Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe **BH BANK**, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG :

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. A la date d'arrêté des états financiers, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d. Indicateurs ESG :

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés. Toutefois, **SICAV BH CAPITALISATION** prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe **BH BANK**, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 juin 2026. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : Mr Ahmed Sahnoun (les commissaires aux comptes associés MTBF) et Mr Mahmoud Zahaf (Cabinet Zahaf et associés).

BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition		73 722 195	73 722 195
- amortissements écarts d'acquisition		(68 831 582)	(67 236 580)
	1	4 890 613	6 485 614
Immobilisations incorporelles		47 163 257	52 901 317
- amortissements immobilisations incorporelles		(42 835 101)	(43 422 154)
	2	4 328 156	9 479 163
Immobilisations corporelles		449 851 653	440 426 862
- amortissements immobilisations corporelles		(293 391 754)	(274 762 825)
	2	156 459 899	165 664 037
Titres mis en équivalence		1 280 351	1 409 771
Immobilisations financières		4 309 242	4 269 939
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(713 449)	(717 362)
	3	3 595 793	3 552 577
Actifs d'impôts différés	4	37 908 617	36 939 418
Autres actifs non courants	5	176 808	196 155
Total des actifs immobilisés		208 640 237	223 726 736
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		208 640 237	223 726 736
ACTIFS COURANTS			
Stocks		284 374 545	275 287 277
-Provision pour dépréciation des stocks		(10 418 811)	(9 448 813)
	6	273 955 734	265 838 463
Clients et comptes rattachés		61 482 356	61 034 085
-Provision pour créances douteuses		(23 096 147)	(22 561 717)
	7	38 386 209	38 472 368
Autres actifs courants		97 411 502	91 511 100
Provisions pour dépréciations des actifs courants		(34 423 284)	(32 427 254)
	8	62 988 218	59 083 846
Placements et autres actifs financiers	9	1 744 200	1 901 710
Liquidités et équivalents de liquidités	10	13 704 300	12 258 854
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		390 778 661	377 555 242
TOTAL DES ACTIFS		599 418 898	601 281 978

BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		15 777 070	15 777 070
Actions propres		(131 116)	(443 825)
Réserves consolidées		(148 881 335)	(138 780 908)
Réserves spéciales de réévaluation		56 177 003	56 177 003
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(77 058 378)	(67 270 660)
Résultat consolidé		(6 421 442)	(10 067 663)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	11	(83 479 820)	(77 338 323)
Intérêts des minoritaires dans les réserves		166 646	163 313
Intérêts des minoritaires dans le résultat		1 933	(689)
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes assimilées	12	30 516 797	53 405 919
Provisions pour risques et charges	13	17 697 306	16 197 548
Dépôts et cautionnements reçus		867 332	828 374
Passifs impôts différés		1 652 580	1 518 094
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		50 734 015	71 949 935
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	443 962 144	389 238 499
Autres passifs courants	15	53 717 202	49 507 379
Concours bancaires et autres passifs financiers	10	134 316 778	167 761 864
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		631 996 124	606 507 742
TOTAL DES PASSIFS		682 730 139	678 457 677
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		599 418 898	601 281 978

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31-déc-25	31-déc-24
Produits d'exploitation			
Revenus	16	1 201 500 150	1 098 616 410
Autres produits d'exploitation	17	39 508 050	40 436 538
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		1 241 008 200	1 139 052 949
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises vendues	18	(1 002 834 838)	(919 581 275)
Charges de personnel	19	(100 120 444)	(90 675 962)
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	(37 091 674)	(35 846 383)
Autres charges d'exploitation	21	(81 324 507)	(80 156 751)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		(1 221 371 463)	(1 126 260 372)
RESULTAT D'EXPLOITATION		19 636 737	12 792 577
Charges financières nettes	22	(21 764 177)	(30 111 634)
Produits des placements	23	55 906	647 741
Autres gains ordinaires	24	1 434 272	6 046 852
Autres pertes ordinaires	25	(953 485)	(2 278 139)
Quote-part des titres mis en équivalence		(129 420)	(161 049)
-			
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		(1 720 167)	(13 063 653)
Impôts différés	26	824 983	5 685 818
Impôt sur les sociétés	27	(5 524 325)	(2 690 517)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		(6 419 509)	(10 068 352)
RESULTAT NET CONSOLIDE		(6 419 509)	(10 068 352)
Part revenant aux intérêts minoritaires		1 933	(689)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		(6 421 442)	(10 067 663)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		(6 421 442)	(10 067 663)
Ajustement pour			
- Part revenant aux intérêts minoritaires		1 933	(689)
- Amortissements et provisions	20	37 091 674	35 846 383
- Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	24 / 25	(307 842)	470 538
- Plus ou moins-value sur rachat d'actions propres	22	312 709	-
- Charges d'intérêts	22	24 634 532	30 111 634
- Impôts différés		(824 983)	(5 685 818)
Variation des:			
- Stocks	6	(9 087 268)	(1 931 588)
- Créances clients	7	(448 271)	(1 327 058)
- Autres actifs	8	(5 900 402)	2 150 452
- Fournisseurs et autres dettes	14 / 15	58 933 468	47 163 601
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		97 984 108	96 729 792
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	2	(16 304 968)	(19 555 108)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	2	604 822	8 033 068
Décaissements sur charges à répartir		-	110 340
Décaissement / Encaissement pour acquisition d'immobilisations financières		(39 303)	554 996
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(15 739 449)	(10 856 704)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Variation réserves consolidées		(26 941)	(884 057)
Encaissement et décaissement des emprunts	12, 10	(40 172 028)	(45 598 548)
Décaissement intérêts sur emprunts		(25 773 933)	(30 111 634)
Dépôt et cautionnements reçus		38 958	(100 874)
Opérations sur fonds social		-	(40 029)
Placement en Billets de trésoreries		-	2 000 000
Variation des autres actifs et passifs financiers	9	157 510	(5 812 419)
Effet sortie LMG sur la trésorerie		-	2 003 895
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(65 776 434)	(78 543 666)
Variation de trésorerie	10	16 468 225	7 329 422
Trésorerie au début de l'exercice	10	(64 713 263)	(72 042 685)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	10	(48 245 038)	(64 713 263)

GROUPE SOCIETE MAGASIN GENERAL

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

I.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Société Magasin Général sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ Du cadre conceptuel ;
- ✓ De la norme comptable générale (NCT 1) ;
- ✓ Des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- ✓ De la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38)

I.2 Principes de consolidation

A- Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- ✓ Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- ✓ Soit des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- ✓ Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

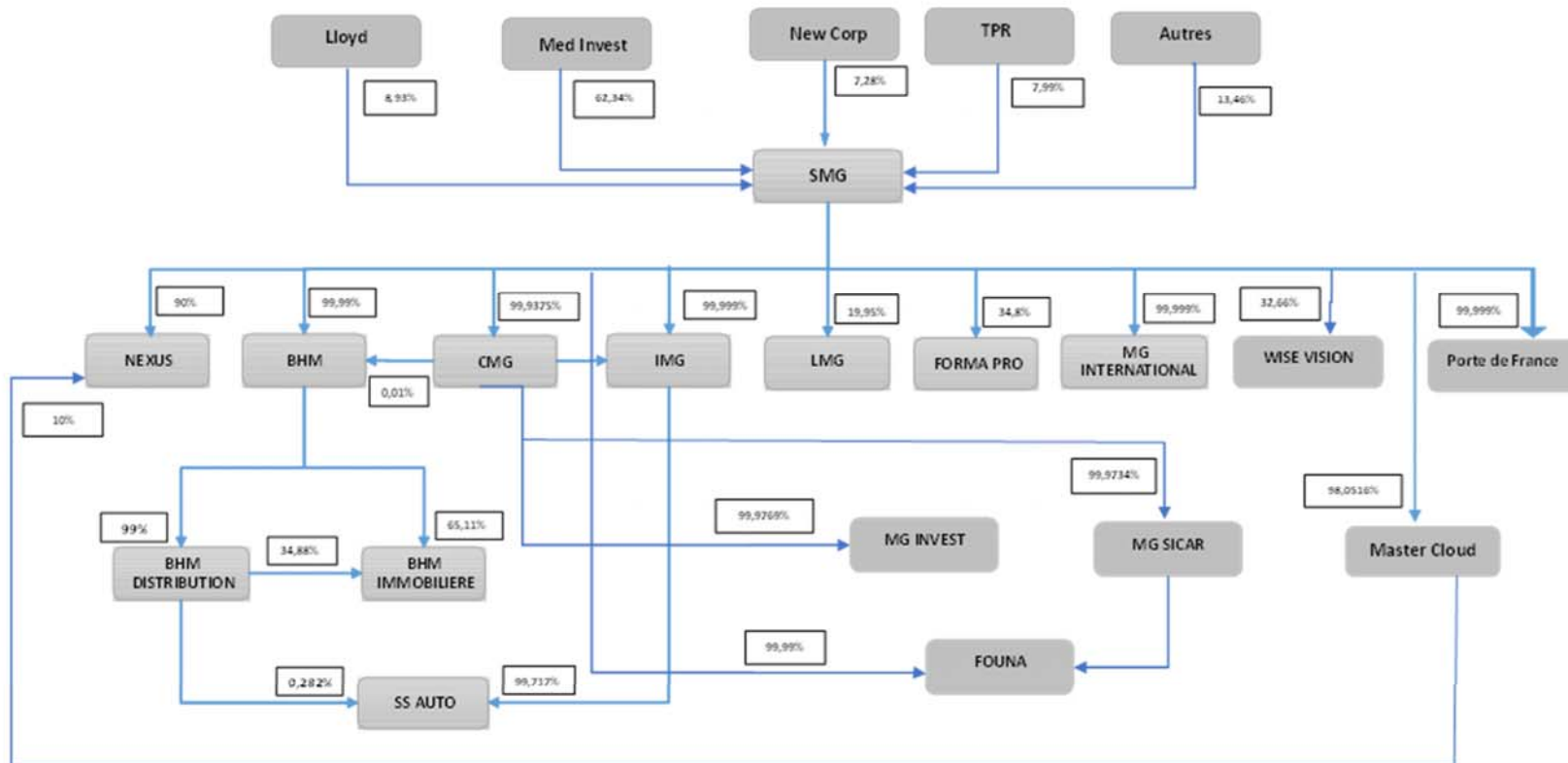
L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la Norme Comptable NC 35 relative aux états financiers consolidés, il est précisé que toutes les sociétés filiales comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe MG sont enregistrées et résidentes dans le même pays que la société mère. Ainsi, l'ensemble des filiales du Groupe MG est considéré comme résident dans le pays de la société mère, garantissant l'uniformité du périmètre consolidé et la conformité aux exigences de la NC 35.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Libellé	2025		
	% de contrôle	Nature de contrôle	Méthode de contrôle
SMG	100,00%	Société mère	Intégration Globale
CMG	99,94%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
IMG	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM Distribution	99,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM Immobilière	65,11%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SS Auto	99,71%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
FORMAPRO	34,80%	Influence notable	Mise en équivalence
MG International	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
MG Invest	99,97%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
MG Sicar	99,97%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
MG Founa Distribution	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
MG Nexus	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
CLOUD MASTER	99,90%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Porte de France	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Wise Vision	32,66%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

Le périmètre de consolidation du Groupe Société Magasin Général est présenté au niveau du schéma suivant :



B- Note sur quote-part d'intérêt dans le capital des sociétés filiales

La société Magasin Général (SMG) est une société anonyme ayant pour objet le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises.

SMG détient les participations suivantes :

- **CMG** : SMG détient une participation directe de 99,94 % dans le capital de la société CMG, dont l'activité principale est le commerce de gros.
- **IMG** : SMG détient une participation directe de 100 % dans le capital de la société IMG, dont l'activité principale est la promotion immobilière.
- **BHM** : SMG détient une participation directe de 99,99 % dans le capital de la société BHM, dont l'activité est le commerce de gros. La société BHM est en veille depuis 2018.
- **BHM Distribution** : SMG détient une participation directe de 99 % dans le capital de la société BHM Distribution, dont l'activité était initialement celle de bailleur de fonds de commerce. Fin 2018, la société BHM Distribution a cédé son fonds de commerce à la société Magasin Général. Actuellement, la société est en veille.
- **SS Auto** : SMG détient une participation directe de 99,71 % dans le capital de la société SS Auto, dont l'activité principale est la prestation de services liés au matériel roulant. La société est actuellement en veille.
- **Immobilière BHM** : SMG détient une participation directe de 65,11 % dans le capital de cette société, dont l'activité principale est la promotion immobilière.
- **Société porte de France Immobilière** : SMG détient une participation directe de 99,99 % dans le capital de cette société, dont l'activité principale est la promotion immobilière.
- **Founa Distribution** : SMG détient une participation directe de 100 % dans le capital de la société Founa Distribution, dont l'activité principale est l'exploitation d'un supermarché en ligne. Depuis 2024, la société est en veille.
- **Nexus** : SMG détient une participation directe de 100 % dans le capital de la société Nexus, spécialisée dans la conception et la propriété de solutions de gestion. Depuis 2024, la société est en veille.
- **MG SICAR et MG Invest** : la quote part d'intérêt de SMG dans les deux filiales MG Sicar et MG Invest est de 99,96 %.
- **MG International** : SMG détient une participation directe de 99,99 % dans le capital de cette société, dont l'activité principale est l'exportation de marchandises et de produits. Il s'agit d'une société de commerce international.
- **Cloud Master** : SMG détient une participation directe de 99,99 % dans le capital de la société Cloud Master, spécialisée dans les services informatiques.
- **Wise Vision** : SMG détient une participation directe de 32,66 % dans le capital de cette start-up en cours de lancement et de développement.
- **Société Logistique Magasin Général LMG** : SMG détient une participation directe de 19,95 % dans le capital de la société logistique magasin général, spécialisée dans l'activité transport.
- **Société Forma pro** : SMG détient une participation directe de 34,8 % dans le capital de la société Formapro, dont l'activité principale est la formation.

C- Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par le Groupe Société Magasin Général et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les états financiers de la Société Mère Magasin Général et ses filiales sont combinés d'une manière intégrale pour l'établissement des états financiers consolidés du groupe.

La société FORMAPRO est une entreprise associée consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

L'intégration globale

Consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la Société Magasin Général et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- ✓ Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- ✓ Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- ✓ Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- ✓ Élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- ✓ Identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

La mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles, le groupe exerce une influence notable sont intégrées par la méthode de mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont classées parmi les actifs à long terme et présentées au bilan sous une rubrique distincte.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée séparément au niveau de l'état de résultat.

Bien que la société Magasin Général (SMG) ne détienne que 32,66 % du capital de la société Wise Vision, cette dernière est considérée comme une filiale au sens des normes comptables applicables.

En effet, SMG exerce un contrôle exclusif sur cette entité, se traduisant par un pouvoir décisionnel sur les politiques financières et opérationnelles, lui permettant d'influencer de manière significative les rendements de la société, la société de Wise vision est gérée par la direction générale de SMG et son gérant est le directeur général de SMG.

En conséquence, Wise Vision est intégrée dans le périmètre de consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

La société Forma pro, détenue à hauteur de 34,8 % par SMG, est une société spécialisée dans la formation.

Compte tenu du pourcentage de détention, SMG exerce une influence notable sur cette société, sans en avoir le contrôle.

La participation est ainsi comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

À la date de clôture, aucun engagement significatif ni passif éventuel lié à cette participation n'a été identifié.

La participation dans la société logistique magasin général, détenue à hauteur de 19,95 %, est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

En principe, les engagements du Groupe sont limités à sa quote-part de détention. Toutefois, compte tenu de l'influence notable qu'exerce SMG sur ces filiales, la société pourrait être amenée, le cas échéant, à assumer des engagements au-delà de ce pourcentage.

À la date de clôture, aucun engagement significatif ni passif éventuel n'a été identifié.

Note portant sur le pays d'enregistrement ou de résidence :

Conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la Norme Comptable NC 35 relative aux états financiers consolidés, il est précisé que toutes les sociétés filiales comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe MG sont enregistrées et résidentes dans le même pays que la société mère.

Ainsi, l'ensemble des filiales du Groupe MG est considéré comme résident dans le pays de la société mère, garantissant l'uniformité du périmètre consolidé et la conformité aux exigences de la NC 35.

I.3 Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis sur la base des états financiers des sociétés du groupe allant du 01/01/2025 au 31/12/2025.

I.4 Elimination des opérations intra-groupes et des résultats internes

✓ *Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres*

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

✓ *Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres*

Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

I.5 Ecart d'acquisition « Goodwill »

Cette rubrique comporte les écarts d'acquisitions (GW) dégagés suite aux acquisitions du groupe BHM, de l'Immobilière Hafedh (absorbée par l'IMG), de FOUNA, de NEXUS et de CIVA. Ils représentent l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Ils sont considérés comme des paiements effectués par l'acquéreur en anticipation d'avantages économiques futurs. Ils sont comptabilisés à leurs coûts diminués des cumuls d'amortissements et des cumuls des pertes de valeur.

A partir du premier janvier 2016, il y a eu adoption d'un changement dans l'estimation du plan attendu de la consommation des avantages futurs procurés par l'acquisition du groupe BHM, ramenant la période d'amortissement du Goodwill y relatif de 10 ans à 20 ans. Le changement d'estimation a été traité d'une manière prospective conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables.

I.6 Principes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables suivantes :

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ Convention de l'entité ;
- ✓ Convention de l'unité monétaire ;
- ✓ Convention de la périodicité ;
- ✓ Convention du coût historique ;
- ✓ Convention de la réalisation du revenu ;
- ✓ Convention de rattachement des charges aux produits ;
- ✓ Convention de l'objectivité ;
- ✓ Convention de permanence des méthodes ;
- ✓ Convention de l'information complète ;
- ✓ Convention de prudence ;
- ✓ Convention de l'importance relative ;
- ✓ Convention de prééminence du fond sur la forme.

I.6.1. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible,
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants :

- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau	20%
- Outillages	100%
- Installations	10%, 15%, 20%
- Matériels informatique	33%
- Logiciels	33%
- Fonds de commerce	5%
- Bâtiments	5%

Le Groupe applique, en principe, la méthode du coût historique pour l'évaluation de ses immobilisations corporelles conformément à la NCT 05. Toutefois, certaines sociétés du Groupe ont opté pour la méthode de réévaluation prévue par ladite norme. À cet effet, trois sociétés ont procédé à la réévaluation de certaines catégories d'actifs corporels, conduisant à la constatation d'écarts de réévaluation inscrits en capitaux propres, détaillé comme suit :

- En 2021, les sociétés « BHM » et « BHM Immobilière » ont procédé à la réévaluation des rubriques terrains bâtis et bâtiments en application des dispositions de l'article 20 de la loi de finance pour l'année 2022 et conformément aux indices de réévaluation prévus par le décret n°2022-297 du 28 mars 2022. Cette réévaluation a eu pour effet d'augmenter les immobilisations corporelles et les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2021 pour 42 230 851 DT.
- En 2022, la société « BHM Immobilière » a procédé à la réévaluation des rubriques terrains et bâtiments sur la base de la juste valeur déterminée à la suite d'une expertise datée du mois de septembre 2020. Elle a dégagé une plus-value de 232 551 dinars par rapport à l'évaluation prise en compte en 2021.
- En 2023, la société « CMG » a procédé à la réévaluation des rubriques terrains bâtis et bâtiments sur la base de la juste valeur déterminée à la suite de deux expertises datées du mois de novembre 2023. Cette réévaluation a eu pour effet d'augmenter les immobilisations corporelles et les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2023 pour 13 540 009 DT.

I.6.2. Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA récupérable calculée par rapport au prorata de déduction annuel qui est calculé sur la base du chiffre d'affaires réalisé au cours l'exercice précédent. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et des collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

I.6.3. Stocks

Les stocks du Groupe sont constitués principalement de marchandises destinées à la revente dans le cadre de l'activité de distribution, ainsi que de matières premières et de produits finis relatifs à l'activité immobilière.

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition ou de production déterminés comme suit :

- Stocks de marchandises (activité de distribution) et stock de matières premières : Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane, les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des biens, nets des remises commerciales et escomptes obtenus.
- Stocks de produits finis : Les produits finis sont valorisés à leur coût de production, incluant les coûts directs ainsi qu'une quote-part des charges indirectes de production engagées pour amener les biens à leur état et à leurs emplacements actuels.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure au coût d'entrée du stock.

I.6.4. Reconnaissance de revenu

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne relative aux revenus, les ventes sont comptabilisées lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Le transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens est intervenu.
- Le montant des revenus peut être évalué de manière fiable ;
- Il est probable que les avantages économiques liés à la transaction seront perçus par la société.

Les ventes sont comptabilisées hors taxes sur le chiffre d'affaires (notamment la TVA), remises, rabais et ristournes, lesquels sont déduits du montant du chiffre d'affaires lorsqu'ils sont accordés.

Le chiffre d'affaires est enregistré sur la base des prix de vente facturés, incluant, le cas échéant, les ventes réglées comptant ou à crédit, dès lors que le recouvrement est jugé probable.

I.6.5. Créances Douteuses

Les créances dont le recouvrement s'avère incertain sont classées sous la rubrique « Clients douteux ou litigieux ». Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de chaque exercice afin de couvrir le risque de non-recouvrement de ces créances.

La politique de provisionnement retenue par le groupe consiste à provisionner intégralement les créances présentant un risque avéré, notamment en cas de retour impayé de deux échéances consécutives

I.6.6. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle, qu'elle soit juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation, et que le montant de celle-ci peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le groupe s'attend à obtenir le remboursement, total ou partiel, d'une provision, notamment au titre d'un contrat d'assurance, ce remboursement est comptabilisé en tant qu'actif distinct, uniquement lorsqu'il est jugé quasi certain.

La charge liée à une provision est présentée au compte de résultat pour son montant net de tout remboursement attendu.

I.6.7. Provision pour Congés payés

Le solde des droits aux congés payés est estimé à la clôture de l'exercice par référence au salaire brut théorique au 31/12/2025. Il est comptabilisé dans la rubrique "Personnel et comptes rattachés" sous l'intitulé "*dettes provisionnées pour congés à payer*".

I.6.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités détenues en banque ainsi que les fonds en caisse.

Pour les besoins de l'établissement de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent aux éléments définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Notes afférentes aux éléments figurant dans le corps des états financiers

Tous les chiffres sont exprimés en Dinar Tunisien

Notes sur les comptes du bilan

Note N° 1 : Ecart d'acquisition

Le tableau suivant présente les écarts de réévaluation et d'acquisition des filiales du Groupe Société Magasin Général :

Filiale	Valeur d'acquisition	Pourcentage d'intérêts	Actifs net comptable acquis	Date de prise de contrôle	Ecart d'acquisition	Dotations aux Amortissement du GW 2025	Amort cumulés GW 31/12/2025	VCN2025
BHM Groupe	82 981 146	99,99%	10 199 398	31/10/2008	72 782 972	1 595 002	67 997 970	4 785 002
NEXUS	800 000	100,00%	11 651	31/12/2018	788 349	-	788 349	-
CIVA	29 999	100,00%	(120 876)	31/12/2018	150 874	7 544	45 263	105 611
Total					73 722 195	1 602 546	68 831 582	4 890 613

Note 2 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 160 788 055 DT au 31/12/2025 contre 175 143 200 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Rubrique	Valeurs brutes					Amortissements				Valeur comptable nette	
	Solde au 31/12/2024	Acquisition	Régul	Cession / Mise en Rebut	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Dotations	Cession / Mise en Rebut	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Logiciels de gestion	40 419 425	169 094	-	(5 907 154)	34 681 365	35 729 440	587 439	(4 129 199)	32 187 680	2 493 685	4 689 985
Fonds de commerce	12 481 892	-	-	-	12 481 892	7 692 714	2 954 707	-	10 647 421	1 834 471	4 789 178
Total des immobilisations incorporelles	52 901 317	169 094	-	(5 907 154)	47 163 257	43 422 154	3 542 146	(4 129 199)	42 835 101	4 328 156	9 479 163
Terrains Nus	30 804 705	-	-	-	30 804 705	139 526	-	-	139 526	30 665 179	30 665 179
Bâtiments	111 381 583	2 153 668	(122 701)	-	113 412 550	46 789 904	5 192 637	-	51 982 541	61 430 009	64 591 679
Instal.gles,agenc,aménag	194 703 913	6 095 238	122 701	(2 236 890)	198 684 962	144 303 985	13 873 035	(2 875 136)	155 301 884	43 383 078	50 399 928
Matériels industriel et outillages	75 179 841	5 029 664	-	(2 860 691)	77 348 814	59 967 323	4 728 532	(3 639 800)	61 056 055	16 292 759	15 212 518
Matériels de transport	9 523 485	2 191 180	-	(1 446 195)	10 268 470	7 688 461	1 633 476	(1 462 078)	7 859 859	2 408 611	1 835 024
Equipement informatiques et de Bureaux	18 833 335	666 124	-	(167 307)	19 332 152	15 873 625	1 393 307	(215 044)	17 051 889	2 280 263	2 959 709
Total des immobilisations corporelles	440 426 862	16 135 874	-	(6 711 083)	449 851 653	274 762 825	26 820 987	(8 192 058)	293 391 754	156 459 899	165 664 037
Total des immobilisations	493 328 179	16 304 968	-	(12 618 237)	497 014 910	318 184 979	30 363 133	(12 321 257)	336 226 855	160 788 055	175 143 200

Le groupe magasin général a procédé à la réévaluation des deux catégories d'immobilisations Bâtiment et Terrain. En effet, cette réévaluation s'aligne avec la juste valeur du marché. Le montant de la réévaluation n'a pas fait l'objet d'aucune distribution.

Cette évaluation a eu pour effet d'augmenter les immobilisations corporelles et les capitaux propres au 31/12/2022. Les nouvelles valeurs sont les bases retenues dans les charges d'amortissements à venir à partir de cette date.

Conformément à la méthode d'expertise, les immeubles, les terrains et les installations de la CMG ont été réévalués en 2023.

	+ Value Bâtiments	VCN/bâtiments avant réévaluation	+ Value Terrain	VCN /terrain avant réévaluation	+ Value Totale	V.C.N /après réévaluation
BHM	34 977 956	4 014 434	3 243 181	2 246 931	38 221 137	44 482 502
BHM IMMO	2 649 516	3 510 776	1 360 197	4 006 355	4 009 713	11 526 844
CMG	7 929 988	611 712	5 610 021	380 579	13 540 009	14 532 300
Total	45 557 460	8 136 922	10 213 399	6 633 865	55 770 859	70 541 646

La plus-value, enregistrée au sein des capitaux propres dans la « réserve spéciale de réévaluation » Dans le cadre de l'examen de nos états financiers, le commissaire aux comptes a émis une opinion avec réserve en raison de l'hétérogénéité constatée dans les méthodes d'évaluation de certains actifs.

La société magasin général entamera en 2026 un grand projet de classification de l'ensemble du patrimoine du groupe, Les actifs seront répertoriés selon leur affectation (stocks ou immobilisations) et en fonction de leur catégorie dont fait partie l'actif objet de réévaluation, la direction générale s'engage à réévaluer toute la catégorie et son impact sera aux états financiers annuels de 2026.

Note 3 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées initialement au coût d'acquisition. A la clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à la valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les immobilisations financières sont évaluées initialement au coût d'acquisition. A la clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à la valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 3 595 793 DT au 31/12/2025 contre 3 552 577 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Titres de participation	182 710	181 720	990
Prêt obligataire auprès de l'état	500 000	500 000	-
Prêts aux personnels	1 427 818	1 311 322	116 496
Dépôts et cautionnements	2 198 714	2 276 897	-78 183
Total immobilisations financières brutes	4 309 242	4 269 939	39 303
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	-713 449	-717 362	3 913
Total immobilisations financières nettes	3 595 793	3 552 577	43 216

Note 4 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 37 908 617 DT au 31/12/2025 contre 36 939 418 DT au 31/12/2024, et se détaillent comme suit :

Libellé	Impôts différés 31/12/2025	Impôts différés 31/12/2024	Variation
BHM	4 061 633	3 318 462	743 171
BHM Distribution	422 335	367 667	54 668
CMG	3 554 233	3 400 656	153 577
FOUNA	-	1 092 181	-1 092 181
IMG	14 488 644	13 233 653	1 254 991
Immobilière BHM	2 104 764	2 104 814	-50
MG Sicar	-	544 150	-544 150
NEXUS	72 861	72 861	-
SMG	12 682 850	12 547 874	134 976
SS Auto	391 771	257 020	134 751
SPFI	129 526	80	129 446
Total	37 908 617	36 939 418	969 199

Note 5 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent à 176 808 DT au 31/12/2025 contre un solde de 196 155 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Autres actifs non courants	176 808	196 155	-19 347
Total des autres actifs non courants	176 808	196 155	-19 347

Note 6 : Stock

La valeur nette des stocks s'élève à 273 955 734 DT au 31/12/2025 contre un solde de 265 838 463 DT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Stocks de marchandises	138 826 106	125 908 021	12 918 085
Terrains IMG	102 968 184	102 756 883	211 301
Terrains SS auto	6 487 601	6 485 661	1 940
Terrains Immobilière BHM	7 758 050	7 683 541	74 509
Construction encours IMG	28 334 604	32 453 171	-4 118 567
Total stock brut	284 374 545	275 287 277	9 087 268
Provision des stocks	-10 418 811	-9 448 813	-969 998
Total stock net	273 955 734	265 838 463	8 117 270

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 38 386 209 DT au 31/12/2025 contre un solde de 38 472 368 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Clients effets à recevoir	6 152 111	3 028 743	3 123 368
Autres clients	55 330 245	58 005 342	-2 675 097
Total clients bruts	61 482 356	61 034 085	448 271
Provision des clients	-23 096 147	-22 561 717	-534 430
Total clients nets	38 386 209	38 472 368	-86 159

Note 8 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de 62 988 218 DT au 31/12/2025 contre un solde de 59 083 846 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Fournisseurs débiteurs	6 797 452	10 397 058	-3 599 606
Prêts et avances aux personnels	774 805	757 727	17 078
Report d'impôt sur les sociétés	46 473 232	38 646 619	7 826 613
Impôts et Taxes	7 966 781	2 376 264	5 590 517
Débiteurs divers	24 886 582	24 349 941	536 641
Produits à recevoir	5 734 900	10 238 689	-4 503 789
Comptes d'attentes à régulariser	226 768	193 984	32 784
Charges constatées d'avance	4 550 982	4 550 818	164
Total autres actifs courants bruts	97 411 502	91 511 100	5 900 402
Provision des autres actifs courants	-34 423 284	-32 427 254	-1 996 030
Total autres actifs courants nettes	62 988 218	59 083 846	3 904 372

Note 9 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 1 744 200 DT au 31/12/2025 contre un solde de 1 901 710 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Prêts courant liés au cycle d'exploitation	1 371 600	1 529 110	-157 510
Echéance à moins d'un an sur prêts non courants	34 133	34 133	-
Actions cotées	338 467	338 467	-
Total des placements et autres actifs financiers	1 744 200	1 901 710	-157 510

Note 10 : Trésorerie

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 13 704 300 DT au 31/12/2025 contre un solde de 12 258 854 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Valeurs à l'encaissement	9 662 832	7 223 194	2 439 638
Banques créditrices	3 242 751	4 242 277	-999 526
CCP	4 557	4 557	-
Caisses	794 160	788 826	5 334
Total liquidités et équivalents de liquidités	13 704 300	12 258 854	1 445 446

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 134 316 778 DT au 31/12/2025 contre un solde de 167 761 864 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Banques débitrices	61 949 338	76 972 117	-15 022 779
Emprunts bancaires échéances à moins d'un an	70 514 649	87 797 555	-17 282 906
Intérêts courus	1 852 791	2 992 193	-1 139 402
Total concours bancaires et autres passifs financiers	134 316 778	167 761 864	-33 445 086

La trésorerie au 31/12/2025 s'élève à (48 245 038) DT contre (64 713 263) DT au 31/12/2024. Elle se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Valeurs à l'encaissement	9 662 832	7 223 194	2 439 638
Banques débitrices	-61 949 338	-76 972 117	15 022 779
CCP	4 557	4 557	-
Caisses	794 160	788 826	5 334
Banques créditrices	3 242 751	4 242 277	-999 526
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-48 245 038	-64 713 263	16 468 225

Le taux d'endettement supérieur à 1 observé au niveau du groupe s'explique principalement par les spécificités du secteur de la grande distribution, caractérisé par un besoin important en financement du cycle d'exploitation à travers le recours à des crédits à court terme.

Le taux d'endettement en 2025 a enregistré une amélioration par rapport à 2024, reflétant une meilleure maîtrise du niveau d'endettement et un renforcement progressif de l'équilibre financier.

Note 11 : Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés au 31/12/2025 s'élèvent à (83 479 820) DT :

Capitaux propres au 31/12/2024	(77 338 323)
Intérêts sur fond social	135 240
Autres effets de consolidation (Adj solde ouv de conso)	(163 981)
Effet dépréciations actions propres	312 709
Autres effets de consolidation (Adj solde partage)	(4 023)
Capitaux propres au 31/12/2025 avant résultat de l'exercice	(77 058 378)
Résultat de l'exercice 2025	(6 421 442)
Capitaux propres au 31/12/2025 après résultat de l'exercice	(83 479 820)

Le tableau de mouvement des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Actions propres	Réserves consolidées	Réserves spéciales de réévaluation	Résultat de l'exercice	Total
Au 31 Décembre 2024	15 777 070	-443 825	-138 780 908	56 177 003	-10 067 663	-77 338 323
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-
Réserve spéciale de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Intérêt fond social	-	-	135 240	-	-	135 240
Moin value sur action propres	-	312 709	-	-	-	312 709
Autres effets de conso	-	-	-168 004	-	-	-168 004
Affectation du résultat	-	-	-10 067 663	-	10 067 663	-
Résultat au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-6 421 442	-6 421 442
Au 31 Décembre 2025	15 777 070	-131 116	-148 881 335	56 177 003	-6 421 442	-83 479 820

Le résultat par action au 31/12/2024 et au 31/12/2025 se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2025
Résultat	-10 067 663	-6 421 442
Nombre d'actions	15 763 843	15 763 843
Résultat par action	-0,639	-0,407

Les capitaux propres consolidés du groupe sont négatifs et s'élèvent à (83 479 820) DT. Cette situation s'explique principalement par l'importance des charges financières supportées par le groupe, en particulier durant les années post-COVID, période au cours de laquelle l'activité a été significativement impactée.

Il convient toutefois de souligner que le groupe dispose d'un patrimoine immobilier important. La majorité de ces actifs demeure inscrite dans les états financiers du groupe selon le modèle du coût historique, conduisant à une sous-évaluation significative au regard de leur juste valeur réelle, sensiblement supérieure. Dans ce contexte, l'application du modèle de réévaluation prévu par la norme

comptable tunisienne NCT 5 à l'ensemble du patrimoine immobilier du groupe aurait contribuer à l'assainissement de la situation nette consolidée.

Par ailleurs, des signes d'amélioration opérationnelle sont d'ores et déjà perceptibles, notamment à travers la reprise progressive de l'activité commerciale. En outre, la société Magasin Général a procédé à une augmentation de capital en 2023 et envisage une nouvelle opération en 2026, de nature à renforcer davantage la structure financière du groupe.

Ainsi, bien que les capitaux propres demeurent négatifs à ce stade, cette situation ne remet pas en cause le principe de continuité d'exploitation, compte tenu notamment de la solidité du patrimoine immobilier du groupe, de son potentiel de revalorisation et des actions engagées pour restaurer son équilibre financier à moyen et long terme.

Note 12 : Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent à 30 516 797 au 31/12/2025 contre 53 405 919 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Emprunts bancaires SMG	26 205 778	46 174 003	-19 968 225
Emprunts bancaires IMG	1 501 183	2 224 801	-723 618
Emprunts bancaires CMG	2 743 127	4 834 093	-2 090 966
Emprunts bancaires NEXUS	66 709	116 290	-49 581
Emprunts bancaires FOUNA	-	56 732	-56 732
Total des emprunts et dettes assimilées	30 516 797	53 405 919	-22 889 122

Note 13 : Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 17 697 306 DT au 31/12/2025 contre un solde de 16 197 548 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Total
Affaire client	307 605
Litiges Fournisseur	1 495 252
Loyer	1 746 632
Ministère de commerce	5 000
Prud'homme	1 385 802
Risque d'affaire	12 618 306
Affaire UIB	138 709
Total	17 697 306

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent au 31/12/2025 un total de 443 962 144 DT contre 389 238 499 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Fournisseurs effets à payer	316 081 377	243 729 709	72 351 668
Fournisseurs d'exploitation et d'immobilisation	112 281 924	128 260 146	-15 978 222
Factures non parvenues	15 598 843	17 248 644	-1 649 801
Total des fournisseurs	443 962 144	389 238 499	54 723 645

Note 15 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 53 717 202 DT au 31/12/2025 contre 49 507 379 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Clients avances sur achats	1 274 388	1 304 513	-30 125
Rémunérations dues	489 331	479 401	9 930
Personnels cession sur salaire	23 077	34 381	-11 304
Dettes provisionnées liées au personnel	12 600 623	9 018 365	3 582 258
Etat, impôts et taxes	3 979 027	5 310 931	-1 331 904
CNSS	7 168 796	6 537 838	630 958
Autres créiteurs divers	5 781 309	4 166 287	1 615 022
Charges à payer	19 735 628	19 244 285	491 343
Produits constatés d'avance	2 665 023	3 411 377	-746 354
Total des autres passifs courants	53 717 202	49 507 379	4 209 823

Notes sur les comptes de l'état de résultat

Note 16 : Revenus

Les revenus de l'exercice 2025 s'élèvent à 1 201 500 150 DT contre 1 098 616 410 DT en 2024, soit une augmentation de 102 883 740 DT.

Libellé	2025	2024	Variation
Revenus de l'activité « Retail »	1 161 555 429	1 041 794 512	119 760 917
Revenus des ventes en gros	36 619 463	45 354 340	-8 734 877
Autres revenus	3 325 258	11 467 558	-8 142 300
Total des revenus	1 201 500 150	1 098 616 410	102 883 740

Note 17 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2025 s'élèvent à 39 508 050 DT contre 40 436 538 DT en 2024, soit une baisse de 928 488 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Autres produits	279 814	585 570	-305 756
Locations diverses	2 030 647	2 524 616	-493 969
Participation fournisseurs aux Budgets Marketing	37 197 589	37 326 352	-128 763
Total des autres produits d'exploitation	39 508 050	40 436 538	-928 488

Note 18 : Achats de marchandises vendues

Les achats vendus de l'exercice 2025 s'élèvent à 1 002 834 838 DT contre 919 581 275 DT en 2024, soit une hausse de 83 253 563 DT.

Libellé	2025	2024	Variation
Achats de marchandises vendus-Activité commerciale	997 824 915	910 295 185	87 529 730
Production stockée- Activité de promotion immobilière	4 841 098	9 221 314	-4 380 216
Autres achats	168 825	64 776	104 049
Total des achats	1 002 834 838	919 581 275	83 253 563

Note 19 : Charges du personnel

Les charges du personnel de l'exercice 2025 s'élèvent à 100 120 444 DT contre 90 675 962 DT en 2024, soit une hausse de 9 444 482 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Salaires et compléments de salaire	97 442 589	88 227 494	9 215 095
Autres charges sociales	2 677 855	2 448 468	229 387
Total des charges du personnel	100 120 444	90 675 962	9 444 482

La Société Magasin Général (SMG) ainsi que la société Centrale Magasin Général (CMG) ont chacune souscrit auprès de l'assureur LOYDD un contrat couvrant les indemnités de départ à la retraite. Ce dispositif prévoit la prise en charge, par l'assureur, des indemnités dues par l'employeur aux salariés lors de leur départ définitif de l'entreprise.

À la suite de l'entrée en vigueur de la loi n° 2025-9 du 21 mai 2025 interdisant le recours à la sous-traitance, l'effectif de la SMG a connu une augmentation. La révision corrélative du contrat d'assurance a conduit à la comptabilisation d'un complément de provision de 100 000 dinars au 31 décembre 2025. En revanche, au titre de l'exercice 2025, la société CMG n'a pas procédé à une révision de la provision relative aux indemnités de départ à la retraite

Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice 2025 s'élèvent à 37 091 674 DT contre 35 846 383 DT en 2024, soit une hausse de 1 245 291 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Dotation aux amortissements	30 363 133	30 176 808	186 325
Dotation aux amortissements GW	1 595 002	1 602 546	-7 544
Dotation aux provisions pour risques et charges	1 583 848	-2 322 168	3 906 016
Dotation aux provisions des comptes débiteurs	2 027 280	2 201 433	-174 152
Dotation aux provisions des stocks	951 003	2 819 674	-1 868 671
Résorption des charges à répartir	42 906	42 908	-2
Provisions pour dépréciation des comptes clients	528 502	1 325 184	-796 682
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	37 091 674	35 846 383	1 245 291

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2025 s'élèvent à 81 324 507 DT contre 80 156 751 DT en 2024, soit une hausse de 1 167 756 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Achats non stockés de matières & fournitures	28 605 560	25 655 618	2 949 942
Loyers du siège et autres locaux	10 455 908	11 180 471	-724 563
Entretien et réparations	9 512 568	8 078 027	1 434 541
Primes d'assurance	3 472 422	3 250 904	221 518
Personnels extérieurs à l'entreprise	4 820 811	8 938 392	-4 117 581
Rémunérations d'intermédiaires	1 555 253	2 024 653	-469 400
Publicités, publications et relations publiques	8 301 500	8 539 707	-238 207
Transport du personnel	3 563 552	3 355 050	208 502
Déplacements missions et réceptions	746 943	1 025 996	-279 053
Frais postaux et télécommunications	953 022	1 601 525	-648 503
Services Bancaires et assimilés	2 395 127	2 164 013	231 114
Autres Services extérieurs	-	1 750	-1 750
Charges diverses ordinaires	494 808	1 005 713	-510 905
Autres impôts, taxes et versements. Assimilés	6 447 033	3 334 932	3 112 101
Total des autres charges d'exploitation	81 324 507	80 156 751	1 167 756

Note 22 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2025 s'élèvent à 21 764 177 DT contre 30 111 634 DT en 2024, soit une baisse de 8 347 457 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Charges d'intérêts	24 634 532	33 567 999	-8 933 467
Moins-values latentes sur actions cotées	312 709	-	312 709
Pertes de change	199	62 604	-62 405
Total des charges financières	24 947 440	33 630 603	-8 683 163
Revenus des autres créances	-2 429 703	-2 527 745	98 042
Gains de change	-180 324	-131 939	-48 385
Intérêts des comptes créditeurs	-573 236	-859 285	286 049
Total des produits financiers	-3 183 263	-3 518 969	335 706
Total des charges financières nettes	21 764 177	30 111 634	-8 347 457

Les charges financières nettes du groupe ont enregistré une baisse de 8.3 MDT par rapport au 31/12/2024, en passant de 30.1 MDT à 21.7 MDT au 31/12/2025. Cette diminution s'explique principalement par l'absence de nouveaux emprunts contractés par les différentes entités du groupe entraînant ainsi une diminution des charges d'intérêts sur emprunts.

Note 23 : Produits de placements

Les produits de placements de l'exercice 2025 s'élèvent à 55 906 DT contre 647 741 DT en 2024, soit une baisse de 591 835 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Produits des placements	55 906	647 741	-591 835
Total des produits des placements	55 906	647 741	-591 835

Note 24 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2025 s'élèvent à 1 434 272 DT contre 6 046 852 DT en 2024, soit une baisse de 4 612 580 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Plus-values sur cession d'immobilisations	319 013	470 538	-151 525
Gains non récurrents	1 115 259	5 576 314	-4 461 055
Total des autres gains ordinaires	1 434 272	6 046 852	-4 612 580

Note N° 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2025 s'élèvent à 953 485 DT contre 2 278 139 DT en 2024, soit une baisse de 1 324 654 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
CNSS personnel partant	0	0	0
Moins-values sur cession d'immobilisations	-11 171	-28 605	17 434
Pertes non récurrentes	-942 314	-2 249 534	1 307 220
Total des autres pertes ordinaires	-953 485	-2 278 139	1 324 654

Le détail des autres pertes ordinaires par nature :

Désignation	Solde 2025
Abondan des créances //liquidation	37 226
Amende et pénalité	576 319
Moins-value sur cession	11 171
Perte jugement	78 763
Perte sur créances	3 559
Affaire Prud'homme	161 967
Ticket resto	82 761
Divers	1 718
Total	953 485

Note N° 26 : Impôts différés

Les impôts différés de l'exercice 2025 s'élèvent à 824 983 DT, contre 5 685 818 DT en 2024, soit une baisse de 4 860 835 DT.

Note N° 27 : Impôt Sur les Sociétés :

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2025 s'élève à (5 524 325) DT et se détaille comme suit :

Société	2025	2024	Variation
BHM	4 900	4 575	325
BHM IMMO	129 076	124 958	4 118
BHM Distribution	900	500	400
SMG	5 086 885	2 251 149	2 835 736
CMG	188 023	194 816	-6 793
IMG	18 955	36 751	-17 796
SS AUTO	500	500	-
SICAR	900	900	-
INVEST	900	1 800	-900
MG INTERNATIONAL	1 471	10 459	-8 988
NEXUS	900	900	-
FOUNA	900	900	-
Master cloud	88 863	61 196	27 667
SPFI	1 152	1 113	39
Total	5 524 325	2 690 517	2 833 808

Note complémentaire à l'état de résultat consolidé par pôle d'activité

En KDT	Commerce détail		Commerce Gros		Service SI		E-Commerce		Promotion immobilière et Foncière		Commerce International		Total	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Revenus	1 041 779	1 161 555	45 354	36 619	660	567	0	0	10 823	2 758	0	0	1 098 616	1 201 500
Autres produits d'exploitation	37 740	37 450	666	769	47	52	165	93	1 818	1 145	0	0	40 437	39 508
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 079 519	1 199 005	46 020	37 388	707	619	165	93	12 641	3 903	0	0	1 139 053	1 241 008
Achats de marchandises vendues	-864 822	-954 520	-45 473	-43 305	-63	-169	-1	0	-9 221	-4 841	0	0	-919 581	-1 002 835
Charges de personnel	-84 216	-93 917	-4 764	-4 610	-733	-740	-19	0	-944	-853	0	0	-90 676	-100 120
Dotations aux amortissements et aux provisions	-23 123	-29 904	-5 487	-4 143	-182	-90	-236	-62	-6 821	-2 894	0	0	-35 848	-37 092
Autres charges d'exploitation	-71 077	-73 401	-5 685	-4 543	-1 816	-2 328	-174	-38	-1 380	-990	-25	-25	-80 157	-81 325
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-1 043 238	-1 151 743	-61 408	-56 601	-2 794	-3 327	-430	-100	-18 366	-9 578	-25	-25	-1 126 260	-1 221 371
RESULTAT D'EXPLOITATION	36 281	47 262	-15 388	-19 213	-2 087	-2 708	-265	-7	-5 725	-5 675	-25	-25	12 793	19 637
Charges financières nettes	-20 420	-15 479	-7 163	-5 380	-151	-253	-325	-424	-2 054	-246	0	18	-30 112	-21 764
Produits des placements	296	0	240	70	0	0	30	0	81	0	0	-14	648	56
Autres gains ordinaires	1 097	743	4 494	273	58	155	72	246	327	17	0	0	6 047	1 434
Autres pertes ordinaires	-1 419	-742	-147	-101	-125	-3	-579	-38	-7	-68	0	0	-2 278	-953
Quote-part des titres mis en équivalence	-161	-129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-161	-129
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES	15 674	31 654	-17 963	-24 351	-2 305	-2 809	-1 067	-223	-7 377	-5 972	-25	-21	-13 063	-1 720
Impôts différés	694	4	2 400	897	-10	0	-235	-1 636	2 837	1 560	0	0	5 686	825
Impôt sur les bénéfices	-2 251	-5 087	-199	-193	-62	-90	-4	-3	-164	-151	-10	-1	-2 691	-5 524
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	14 116	26 571	-15 763	-23 648	-2 377	-2 899	-1 306	-1 862	-4 704	-4 562	-35	-22	-10 068	-6 420
Eléments extraordinaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	14 116	26 571	-15 763	-23 648	-2 377	-2 899	-1 306	-1 862	-4 704	-4 562	-35	-22	-10 068	-6 420
Part revenant aux intérêts minoritaires	0	0	1	0	1	-1	0	0	-1	-2	0	0	1	-2
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE	14 116	26 571	-15 761	-23 647	-2 376	-2 900	-1 306	-1 862	-4 706	-4 563	-35	-22	-10 068	-6 421

Les indicateurs par pôle d'activité se présentent comme suit :

En KDT	Commerce détail		Commerce Gros		Service SI		E-Commerce		Promotion immobilière et Foncière		Commerce International		Total	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Indicateurs de gestion														
Revenus	1 041 779	1 161 555	45 354	36 619	660	567	0	0	10 823	2 758	0	0	1 098 616	1 201 500
Total produits d'exploitation	1 079 519	1 199 005	46 020	37 388	707	619	165	93	12 641	3 903	0	0	1 139 053	1 241 008
Achats de Marchandises Vendues	864 822	954 520	45 473	43 305	63	169	1	0	9 221	4 841	0	0	919 581	1 002 835
Charges de personnel	84 216	93 917	4 764	4 610	733	740	19	0	944	853	0	0	90 676	100 120
Charges financières nettes	20 420	15 479	7 163	5 380	151	253	325	424	2 054	246	0	-18	30 112	21 764
Résultat d'exploitation	36 281	47 262	-15 388	-19 213	-2 087	-2 708	-265	-7	-5 725	-5 673	-25	-25	12 791	19 637
Résultat net	14 116	26 571	-15 761	-23 647	-2 376	-2 900	-1 306	-1 862	-4 706	-4 561	-35	-22	-10 068	-6 421
Ratios de gestion	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Charges de personnel / Revenus	8,08%	8,09%	10,50%	12,59%	111,05%	130,57%			8,72%	30,91%			8,25%	8,33%
Résultat d'exploitation / Revenus	3,48%	4,07%	-33,93%	-52,47%	-316,38%	-477,70%			-52,90%	-205,65%			1,16%	1,63%
Charges financières nettes/Revenus	1,96%	1,33%	15,79%	14,69%	22,86%	44,56%			18,97%	8,92%			2,74%	1,81%
Charges financières nettes/ Résultat d'exploitation	56,28%	32,75%	-46,55%	-28,00%	-7,23%	-9,33%			-35,87%	-4,34%			235,42%	110,83%
Ratios de rentabilité	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Marge nette : Résultat net/ Revenus	1,36%	2,29%	-34,75%	-64,58%	-360,19%	-511,49%			-43,48%	-165,37%			-0,92%	-0,53%
Marge brute d'autofinancement	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Résultat net	14 116	26 571	-15 761	-23 647	-2 376	-2 900	-1 306	-1 862	-4 706	-4 561	-35	-22	-10 068	-6 421
(+) Dotation aux amortissements et aux provisions	23 123	29 904	5 487	4 143	182	90	236	62	6 821	2 892	0	0	35 848	37 092
Marge brute d'autofinancement	37 239	56 476	-10 275	-19 504	-2 194	-2 810	-1 070	-1 800	2 116	-1 669	-35	-22	25 781	30 670

Note 28 : Evènement postérieur à la date de clôture

Aucun évènement significatif n'est survenu au niveau du groupe après la date de clôture des états financiers 31 décembre 2025 et jusqu'à la date de la publication des présents états financiers pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Note 29 : Note portant sur l'impact de l'entrée en vigueur de la circulaire de la BCT n° 2026-04 du 26/03/2026

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2026-04 du 26 mars 2026 impose aux importateurs de produits qualifiés de « non prioritaires » de financer l'intégralité de leurs opérations sur fonds propres, en interdisant expressément le recours aux crédits, avances et garanties bancaires.

Cette nouvelle réglementation étant postérieure à la date de clôture de l'exercice arrêtée au 31 décembre 2025, elle constitue un événement postérieur sans incidence sur les états financiers à cette date.

Au titre de l'exercice en cours, la société mère n'enregistre aucun impact significatif sur son activité ni sur sa performance. Par ailleurs, la société Centrale Magasin Général (CMG), filiale de la SMG spécialisée dans les ventes en gros, a procédé à un ajustement de sa structure de financement afin de préserver sa position sur le marché des produits importés. Ces mesures n'ont pas eu d'incidence significative sur l'activité ni sur la performance de la CMG ainsi que celles du groupe au titre de l'exercice en cours.

Note 30 : Affaires en cours

30.1- Suite au dépôt de la déclaration de l'employeur rectificative de l'exercice 2015 à la date du 11 février 2019, la filiale BHM SA a reçu de l'administration fiscale le 15 février 2019 une amende fiscale administrative pour la non déclaration de l'identité des clients et des montants recouverts en espèces au niveau de la déclaration de l'employeur de l'exercice 2015 pour un montant de 2 425 168 DT, ladite société s'est opposée à ce redressement dans une première réponse adressée à l'administration fiscale ainsi que dans une correspondance adressée à la Direction Générale des Impôts.

A la date du 17 novembre 2021, le tribunal de première instance de Tunis a décidé l'annulation de la taxation d'office appliquée par l'administration fiscale.

L'administration fiscale a interjeté appel du jugement de première instance.

Aucune provision n'a été constatée au titre de cette affaire par le groupe au 31 décembre 2025.

30.2- La filiale l'Immobilière Magasin Général (IMG) est défenderesse dans un procès pour annulation d'un contrat d'acquisition d'un terrain sis à Rades dont la valeur en stocks est de 2 598 758 dinars.

La nullité fut prononcée d'abord en première instance et ensuite confirmée en appel à la date du 28 novembre 2022.

La société s'est pourvue en cassation en date du 06 janvier 2023.

La Cour de cassation a décidé le 12 juillet 2023 l'annulation du jugement du 28 novembre 2022 et de renvoyer l'affaire vers la Cour d'appel de Tunis.

Au 31 décembre 2025, le montant total de la provision relative à cette affaire inscrite dans les comptes du groupe est de 1 949 069 DT.

Note 31 : sur les moyens de couverture contre les risques de change

Les ventes de la société Magasin Général se font sur le marché local. Quant aux approvisionnements, ils se font majoritairement auprès des fournisseurs locaux. En conséquence, la société n'est pas soumise un risque significatif de change.

Au titre de la gestion du risque de change, la SMG n'a eu recours à aucun moyen de couverture contre le risque de change.

La Société Centrale Magasin Général (CMG), filiale de SMG, est spécialisée dans les ventes en gros. Son approvisionnement provient majoritairement du marché extérieur, ce qui l'expose directement au risque de change.

La CMG recourt à une stratégie d'anticipation pour se protéger contre le risque de change. Ainsi, en période de stabilité du taux de change, la société saisit l'opportunité d'acheter par avance les devises nécessaires à ses importations futures. Cette démarche permet de sécuriser ses approvisionnements et de réduire l'incertitude liée aux fluctuations monétaires.

Les autres filiales du groupe ne sont pas exposées à ce type de risque.

Note 32 : Solde Intermédiaire de Gestion

PRODUITS	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	CHARGES	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	SOLDES	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025
Revenus et autres produits d'exploitation	1 139 052 949	1 241 008 200	Achats consommés	919 581 275	1 002 834 838	Marge commerciale	219 471 673	238 173 362
Marge commerciale	219 471 673	238 173 362	Autres charges externes	76 821 819	74 877 474	Valeur ajoutée brute	142 649 854	163 295 888
Valeur ajoutée brute			Impôts et taxes	3 334 932	6 447 033			
			Charges du personnel	90 675 962	100 120 444			
Total	142 649 854	163 295 888	Total	94 010 894	106 567 477	Excédent brut d'exploitation	48 638 960	56 728 411
Excédent brut d'exploitation	48 638 961	56 728 411	Autres pertes ordinaires	2 278 139	953 485			
Autres gain ordinaires	6 046 852	1 434 272	Charges financières	30 111 634	21 764 177			
Produits de placement	647 741	55 906	Dotations aux amortissements et Impôt sur les sociétés et impôt différés	35 846 383	37 091 674			
			Quote part des titres mis en équivalence	-2 995 301	4 699 342			
			Part revenant aux intérêts minoritaires	161 049	129 420			
				-689	1 933			
Total	55 333 554	58 218 589	Total	65 401 216	64 640 031	Résultat Net	-10 067 663	-6 421 442

Note N° 33 : les engagements hors bilan

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Observations
1 Engagements donnés			
Garanties réelles			
Nantissement			
	20 000 000	BIAT	Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	10 000 000	BIAT	Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	12 000 000	ATTIJERI	Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	18 530 000	BNA	Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	10 000 000	BT	Nantissement en 1 ^{er} rang sur Fonds de commerce situé à Tunis route de la Marsa et sur matériel
	10 000 000	ATTIJERI	Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	3 000 000	ATTIJERI	Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	7 000 000	ATTIJERI	Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	6 347 000	ZITOUNA	Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	3 772 366	ZITOUNA	Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	20 000 000	ZITOUNA	Signature du contrat
	10 000 000	AB	Signature du contrat
	1 250 000	BNA	Signature du contrat
3 250 000	BH	Signature du contrat	
Hypothèque et Nantissement	10 000 000	UBCI	*Hypothèque en 1er rang sur la propriété d'un immeuble objet de TF N°22331 Ariana située à Ariana d'une superficie de 12580 m² *Nantissement en 1er rang sur fonds de commerce exploité à la route Teniour Km 3 Sfax el Medina
	8 700 000	BH	* Hypothèque de 1er rang sur 2190,23 part/2314 parts lui revenant dans la propriété objet de TF n 25605 manouba denomme magasin general d'une supercefie global 2314 m2 sise a denden
	5 300 000	BT	Nantissement sur fonds de commerce de MG MAXI SOUSSE et MG PROXI MONASTIR
	4 000 000	BT	Nantissement en 1er rang sur matériel+fond de commerce
	3 200 000		
	3 000 000	BH	Titre Foncier N° 101263 BEN AROUS 25605 Manouba DENDEN
	5 000 000		
	2 200 000	BNA	Hypothèque en 1er rang sur la totalité du titre foncier n° 73269 Sousse dénommé Ramzi inscrite le 21 mai 2001 consenti en vertu d'un acte SSP non daté et enregistré le 17/03/1999
	3 000 000	BNA	Hypothèque volontaire inscrite le 21/11/2006 consentie en vertu d'un acte SSP en date du 01/11/2006 et enregistré le 02/11/2006 ; ladite hypothèque grève la propriété objet du titre foncier 73269 Sousse
	1 000 000	BNA	Nantissement en 1er rang sur le fonds de commerce de la société BHM inscrit au registre de commerce du tribunal de 1 ^{ère} instance de Tunis sous le n° 134661996 sis à Sidi Daoud route la Marsa Km 14
			Hypothèque en 1 ^{er} rang sur les propriétés suivantes :
*Houmet et jouamaa seniet bableche 1530 mm SSP 31/12/2000 et 02/01/2001			
*seniet Abdesselem :			
980 mm SSP : 08/01/2001 et 11/01/2001 935 mm			
2584 mm SSP du 10/10/2000-1641 mm du 09/10 et 16/10/2000			
*seniet EL Mekes : 1333 mm SSP 20/11/2000 et 02/01/2001			
2 500 000	BNA	hypothèque en 1er rang sur la propriété dénommée Hidaya objet du TF n° 11097 Kairouan	

			Hypothèque en 1er rang sur la propriété dénommée El Hamd objet du TF 9091 Kairouan
	2 000 000	ATB	Hypothèque sur la totalité de la propriété située à Saniet Ben Abdessalem à l'est de Souani Houmet ESSOUK Djerba d'une superficie de 1356 mm objet de contrat SSP acte d'échange du 06/02/2001 enregistré à Djerba le 27/02/2001 (quittance n°101 SSP -Folio 12-case 110)
			Nantissement en 1er rang sur Fond de commerce de la société BHM et sur outillage et matériel d'équipement
	1 850 000	STB	Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la société a affecté en hypothèque de 1er rang la totalité des parts indivises lui revenant dans la propriété sise à le Hrairia, objet du contrat de vente enregistré à la recette des finances de sidi Hassine le 27/12/2016 quittance N°MO97743 enregistrement N°16204030, du titre foncier N°106860 Tunis dénommé « Saniet Mohamed VI » et de la réquisition de mise à jour N°43880.
	3 971 458	STB	Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la société a affectée en hypothèque de 1er rang la totalité des parts indivises lui revenant dans la propriété sise au lotissement Immobilière du Maghreb en bordure de l'avenue Fethi Zouhaier, cité la Ghazala Ariana, objet du contrat de vente conclu avec la Société IMMOBILIERE DU MAGHREB enregistré à la recette des finances Raoued le 22/06/2022 quittance N°M077993 enregistrement N°22102571, du titre foncier N°65914 Ariana dénommé « Maghreb 6 ».
	4 000 000	BT	En garantie du remboursement de crédit, la société l'Immobilier Magasin Général a constitué une hypothèque en 1er rang sur le bien dont elle est propriétaire objet du titre foncier N°101263 Ben Arous sise à El Mourouj 5 ainsi que les parts indivises des parties communes y afférentes.
	10 600 000	BH	Hypothèques : la société affecte au profit de la BH BANK une hypothèque en 1er rang sur la totalité de la propriété objet du TFN ° 81304 ARIANA.
Total	205 470 824		
Effets escomptés non échues	3 991 974	Amen Bank	
	1 167 000	BIAT	
	775 000	BH	
	1 216 000	UBCI	
	930 000	BT	
	988 000	ATTIJARI BANK	
	1 391 000	BNA	
	4 597 000	ATB	
	4 304 000	ABC	
Total	19 359 974		
2 Engagements réciproques			
Leasing	1055082	UBCI	
	367000	BT	
	5 760 127	ALBARAK A	
Crédit documentaire	3 444 550		
Total	10 626 759		
Cution et aval			Cautions et aval : une caution de garantie de paiement en faveur du fournisseur ENTER ENTRPRISES de 500.000 USD émise /BH et une autre une caution de garantie de paiement en faveur du fournisseur BARDINET de EUR 500.000 émise /UBCI.

3 Engagements reçus			
Hypothèque et Nantissement	4 000 000	BT	La société immobilière magasin général affecte au profit de la BT hypothèque en 1er rang de La totalité de la propriété sise à EL MOUROUJ 5- Gouvernorat de BEN AROUS d'une superficie de 33 Ares 19 Ca objet du Titre Foncier N° 101263 BEN AROUS ainsi que les parts indivises des parties communes y afférentes

Note 34 : Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) de Magasin Général

- CONTEXTE :

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 et aux précisions du 13 février 2026, la présente note vise à fournir les informations significatives liées aux facteurs ESG, susceptibles d'avoir une incidence sur la performance financière, la gestion des risques et la création de valeur à long terme sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, cette information s'inscrit dans une phase transitoire selon une logique de « Comply or Explain ».

Les informations présentées couvrent notamment :

- Le mode de gouvernance ESG,
- La stratégie et les orientations ESG,
- La gestion des risques et opportunités ESG,
- Les impacts potentiels liés au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières.
- Les indicateurs ESG jugés matériellement significatifs,

- PERIMETRE DE LA NOTE

Le périmètre de cette note englobe les trois pôles d'activité du Groupe Magasin Général : la grande distribution, la promotion immobilière et les services informatiques.

Section 1 : GOUVERNANCE

1.1. Organes de gouvernance et responsables impliqués dans le pilotage ESG

Le Conseil d'Administration assure la supervision des principaux enjeux ESG susceptibles d'avoir un impact sur la performance, les risques ou les perspectives de le Groupe Magasin Général.

Pour structurer cette démarche, le Conseil a instauré un Comité ESG dédié, présidé par le président du comité d'audit et incluant un administrateur indépendant.

Cette instance a pour mission d'orienter la stratégie de durabilité de e Groupe Magasin Général, d'assurer le suivi des engagements ESG et d'en rendre compte régulièrement au Conseil.

Le pilotage opérationnel de cette stratégie est confié au Directeur d'Audit Interne, moyennant une Cellule ESG pluridisciplinaire regroupant les expertises clés de l'entreprise (Comptabilité, RH, Technique, Marketing, etc.) et créant ainsi un lien direct entre la vision stratégique du Conseil et les réalités opérationnelles du Groupe.

1.2. Formation et renforcement des capacités

Le Groupe a entamé des formations de base en matière d'ESG et prévoit de renforcer progressivement les actions de formation associées.

Section 2 : Stratégie

2.1. Mise en place de la démarche ESG

Les premières étapes de structuration de la démarche ESG ont été récemment initiées au sein du Groupe Magasin Général.

À ce stade, cette démarche est pilotée en interne par les responsables du projet, en coordination avec les directions concernées.

Le niveau de maturité du dispositif ESG est considéré à un stade émergent.

2.2. Business Model et orientations stratégiques ESG

Le modèle économique du groupe Magasin Général s'articule autour de trois secteurs d'activité complémentaires : la grande distribution, la promotion immobilière et les services informatiques.

Par la diversité de ses métiers, le Groupe est structurellement exposé à des enjeux ESG potentiellement significatifs.

La maîtrise progressive de ces enjeux permet au Groupe de renforcer sa résilience, d'améliorer sa compétitivité et de soutenir une création de valeur durable à long terme.

2.3. ENJEUX ESG PERTINENTS

Afin de répondre aux nouvelles exigences du CMF et compte tenu de l'état d'avancement du projet de mise en place de la démarche ESG, la société / groupe Magasin Général s'est, à ce stade, limité aux enjeux définis par le standard international Sustainability Accounting Standards Board « SASB », applicables aux secteurs d'activité concernés du Groupe, pour l'identification des enjeux potentiellement matériels du point de vue matérialité financière. Les enjeux identifiés sont les suivants :

- Gestion du carburant de flotte
- Émissions atmosphériques liées à la réfrigération
- Gestion de l'énergie
- Gestion des déchets alimentaires
- Sécurité des données
- Sécurité alimentaire
- Pratiques de travail
- Approvisionnement, emballages et marketing des produits.

Section 3 : GESTION DES RISQUES

Le Groupe a initié les premiers pas dans le processus d'identification des risques et opportunités ESG associés aux enjeux identifiés. À ce stade, l'analyse repose principalement sur une approche qualitative. Cette démarche a vocation à être progressivement intégrée au dispositif global de gestion des risques du Groupe.

Section 4 : INDICATEURS & CIBLES

Le Groupe a engagé les premiers travaux de structuration de son reporting ESG. Le système d'information actuel ne permet pas encore de disposer de l'ensemble des données nécessaires pour le calcul exhaustif des indicateurs quantitatifs.

Conformément à l'approche « Comply or Explain » préconisée par le CMF pour l'exercice 2025, le Groupe s'engage à renforcer et fiabiliser progressivement son dispositif de reporting ESG afin de permettre une divulgation plus exhaustive lors des exercices futurs.

- PERSPECTIVES ET JUGEMENT DE LA DIRECTION

La Direction considère que les enjeux ESG auxquels le Groupe est exposé, de par la nature de ses activités, constituent des facteurs potentiellement significatifs pour sa situation financière, sa performance et ses perspectives. La mise en œuvre progressive d'actions d'atténuation et le renforcement du dispositif de

reporting ESG devraient permettre de mieux maîtriser ces risques et opportunités et d'en atténuer les impacts financiers potentiels.

Groupe Société Magasin Général
Rapport des commissaires aux comptes
Sur les états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2025

Tunis, le 08 juin 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires du groupe « Société Magasin Général S.A »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 11 juin 2025, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du groupe Société Magasin Général (« SMG » ou « Groupe ») et ses filiales (le « groupe SMG » ou « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2025, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés négatifs – part du groupe de 83 479 820 DT, y compris le résultat consolidé déficitaire de l'exercice – part du groupe de 6 421 442 DT.

À notre avis, à l'exception de l'incidence de la réserve décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe SMG au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Comme indiqué dans la note I.6.1 aux états financiers consolidés, certaines filiales du groupe ont procédé, au cours des exercices antérieurs, à des opérations de réévaluation ayant conduit à la constatation d'une réserve de réévaluation globale de 56 003 411 DT au niveau des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2025.

Toutefois, le groupe n'a pas respecté certaines dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NCT 5 relatives aux immobilisations corporelles. D'une part, la réévaluation n'a pas été appliquée à l'ensemble des actifs appartenant aux mêmes catégories au niveau de toutes les sociétés du groupe, contrairement au paragraphe 35 de la norme. D'autre part, certaines réévaluations n'ont pas été déterminées sur la base d'une juste valeur issue d'une expertise indépendante, tel que requis par le paragraphe 31 de la NCT 5.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier l'impact potentiel qu'aurait eu l'application conforme de la NCT 5, notamment en ce qui concerne la réévaluation à la juste valeur de l'ensemble des catégories de terrains et constructions du groupe, sur les immobilisations corporelles et les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2025.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1. Prise en compte des revenus

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élèvent à 1 201 500 150 DT, représentant 97% du total des produits d'exploitation du groupe.

Nous avons considéré que la prise en compte des revenus est une question clé d'audit en raison du volume important des transactions de vente et leur importance significative dans les comptes consolidés du groupe.

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par le groupe dans le cadre du processus de prise en compte des revenus ;
- Vérifier la concordance entre les états extracomptable et les revenus comptabilisés par le groupe ;
- Examiner la cohérence globale de l'évolution des revenus au regard de notre connaissance du groupe ;
- Effectuer des tests substantifs dont l'étendu a été défini selon notre évaluation du système de contrôle interne et notre appréciation du risque d'erreur et de fraude ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur les revenus présentés dans les notes aux états financiers consolidés.

4.2. Estimation des provisions pour risques et charges

Le groupe a constaté des provisions pour risques et charges pour un montant de 17 697 306 DT au 31 décembre 2025. Compte tenu de l'exposition du groupe à des risques divers, et du degré de jugement élevé y associé, nous avons considéré que l'estimation des provisions pour risques et charges constitue un point clé de notre audit.

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Mener des entretiens avec la direction pour prendre connaissance des procédures mises en place par le groupe pour recenser l'ensemble des risques ainsi que les méthodes retenues pour l'estimation du montant de la provision ;
- Examiner les procès-verbaux des réunions des organes de gouvernance et évaluer si d'autres éléments probants corroborent les informations fournies par la direction.
- Procéder à la circularisation des avocats et exploitation des réponses reçues.
- Procéder à des revues critiques des jugements formulés par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques et apprécier le caractère raisonnable des estimations et hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour risques ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration (« rapport de gestion ») incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception de la réserve formulée ci-haut, nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

-
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
 - Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
 - Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe Société Magasin Général. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans les systèmes de contrôle interne du Groupe SMG susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Les Co-commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes Associés

M.T.B.F

Ahmed Sahnoun

Cabinet Zahaf et Associés

Mahmoud Zahaf